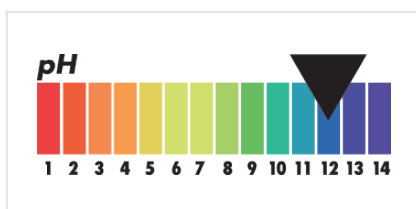
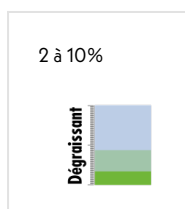




VEHICULES - NETTOYER ET DEGRAISSER

# CARNET BIOVERT

Shampooing carrosserie antistatique, nettoyant moteur.  
Facilement biodégradable (test OCDE). Ecocert.



## AVANTAGES

- **CARNET BIOVERT** est formulé à partir d'**ingrédients sélectionnés rigoureusement** pour leur profil **écologique** et **écotoxicologique**.
- Il est conforme à la charte **ATOMVERT** : produit s'inscrivant dans le **développement durable respectant l'homme et l'environnement**.
- Ses **performances** sont **identiques** à un produit chimique classique.
- **Biodégradable** à 91% en 28 jours selon **OCDE 301A**.
- **Enlève les sulfonyles** lors du nettoyage des pulvérisateurs.
- Elimine le film statique et redonne à la carrosserie **un aspect brillant**.
- Ne laisse **aucune trace au rinçage**, et est **agréablement parfumé**.
- **Inerte** sur les caoutchoucs, les surfaces métalliques peintes et les joints, aux conditions normales d'emploi.

- Contient un **séquestrant de calcaire**, effet **déperlant**.
- Dégraisse parfaitement, même les **moteurs**.
- **Produit utilisable en Agriculture Biologique** (IAA) conformément aux règlements (CE) n°2018/848 de l'agriculture biologique.
- **Ce produit est référencé sur la plateforme de solutions Clef Verte**.

## UTILISATION

- Pour le nettoyage des carrosseries automobiles, des véhicules de transport, du matériel roulant, ...
- Pour le nettoyage des moteurs voitures, camions
- Pour le nettoyage de citerne ayant contenu des produits alimentaires tels que le vin, jus de fruits, ...
- Intérieurs de camions frigorifiques, de transports d'aliments, ...
- Très efficace sur le matériel agricole.
- Convient également sur les sols gras de

garage, parking, grés cérame ou sur tout type de carrelage.

- Pulvérisateur de traitement céréalier intérieur et extérieur.

- Pour 100 litres d'eau, ajouter 0,50 l. de Car'net Biovert.
- Mettre le pulvérisateur en agitation et faire passer la solution jusqu'au dernier jet.
- Stopper et laisser agir durant 30' puis rincer à l'eau claire. (les meilleurs résultats sont obtenus en laissant la solution agir toute une nuit suivit d'un rinçage du "tonneau" et des filtres.

## MODE D'EMPLOI

- En pulvérisation ou canon à mousse :
  - Diluer CAR'NET BIOVERT de 2 à 5 % dans de l'eau, selon l'encrassement de la surface.
  - Il est recommandé d'agiter le mélange avant emploi.
  - Pulvériser de bas en haut. Laisser agir quelques instants, sans laisser sécher la surface.
  - Rincer avec un nettoyeur haute pression (75 à 100 bars).
  - Pour le nettoyage du moteur et des passages de roues, pratiquer de la même façon.
  - Pour l'extérieur des citernes à mazout, diluer à 10 %. Laisse la citerne très brillante.
- Au nettoyeur haute pression : solution mère de 4 à 10 %, régler à 50 % en sortie de lance.
- Utilisation en portique de lavage :
  - 1 % en sortie de buse.
  - Pour des actions de décrassage et nettoyage de bâches, diluer CAR'NET BIOVERT à 10 %.
  - Doser à 0,5 % pour le nettoyage des pulvérisateurs et matériels agricoles.
- Nettoyage des pulvérisateurs de traitement phytosanitaire :

## CARACTERISTIQUES

- Aspect : liquide limpide - Densité à 20°C : 1.09 - pH à 10 % : 12.5
- parfum : agréablement fruité (pêche)
- Conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux, (rinçage obligatoire après application alimentaire).

## SECURITE

- Pour toute information complémentaire, et avant toute utilisation, se référer à la fiche de données de sécurité.
- Dangereux - Respecter les précautions d'emploi.

## CONDITIONNEMENTS



Cubi de 1000



Fût plastique de 30



Fût plastique de 220



Jerrican plastique de 5



Jerrican plastique de 20



GRV DE 1000

Certains conditionnements peuvent ne pas être disponibles. Contacter notre service commercial

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit. La FDS (ou l'attestation cosmétique) de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet. | Photos non contractuelles

## MAITRE D'OUVRAGE



BIOSYNERGY  
**Port-Sud du Havre**  
**Route des Gabions**  
**76 700 Rogerville**

## ENTREPRENEUR PRINCIPAL



SUEZ RV France  
**Tour CB21**  
**16 place de l'Iris**  
**92 040 La Défense Cedex**

## Annexe 1.3.1

# Réactif de neutralisation retenu : bicar. SB 0/3

### MAITRISE D'OEUVRE

INGEVALOR  
 26, Chemin de la Forestière  
 69 130 Ecully



AD INGENIERIE  
 2 Avenue ZAC de Chassagne  
 69 360 Ternay



GROUPE DELTA  
 17 rue Irène Joliot Curie  
 ZA Les Ruies  
 38 320 Eybens



### EMETTEUR



INGEVALOR  
 26, Chemin de la Forestière  
 69 130 Ecully

Numérotation interne : **18-037 DCE E 0321**

**PROJET K2673 - BioSynErgy 76**

### Historique des révisions

Rev	Date	Statut	Objet de la révision	Emis par	Vérifié par	Validé par
A	29/10/2020	DCE	Première diffusion	SA		

N° Projet	Section	Emetteur	Disc	Zone	Type	N° Chrono	A
K2673	ALL	ING	CM	0000	TQS	0321	

## SOLVAir® SB 0/3

A base de bicarbonate de sodium, prêt à l'emploi pour l'épuration de fumées

Sodium bicarbonate based, ready to use for flue gas treatment

Usine	<b>Torrelavega</b>	Factory
Dénomination chimique: Bicarbonate de sodium		Chemical name: Sodium bicarbonate
Numero CAS	144-55-8	CAS number
Numero CE (EINECS)	205-633-8	EC number (EINECS)
Numero REACH	01-211 945 7606-32-0003	REACH number
Numero ID (Annexe I)	-	ID number (Annex I)
Classification CE	-	EC Classification
Formule chimique	NaHCO <sub>3</sub>	Chemical formula
Masse moléculaire	84	Molecular weight
<b>Propriétés physico-chimiques</b>		<b>Physical properties</b>
Aspect: Poudre cristalline, blanche		Appearance: Crystalline powder, white
Solubilité dans l'eau à 20°C en g/1000 g (endothermique)	96	Solubility in water at 20°C in g/1000 g (endothermic)
pH (5 g/100 ml solution)	< 8,6	pH (5 g/100 ml solution)



### ➤ Applications

Protection de l'environnement  
- Epuration des fumées (SOLVAir®) pour l'abattement de HCl, SOx et HF pour l'abattement catalytique de NOx (libération de NH<sub>3</sub> < 10 kg/ t SB 0/3 )  
- Production de biogas

### ➤ Applications

Environmental protection:  
- Flue gas cleaning (SOLVAir®) for HCl, SOx and HF removal for catalytic NOx removal (NH<sub>3</sub> release < 10 kg/ t SB 0/3 )  
- Biogas production

### ➤ Transport / Emballage / Stockage

Vrac: camion  
Conteneur souple (bleu): 1250 kg  
Maintenir température du produit < 40 °C

### ➤ Transport / Packaging / Storage

Bulk: truck  
Bulk bags (blue): 1250 kg  
Keep product temperature < 40 °C

Spécification Specification	SPE – B 04.02.15		
Date Date	6/2015	Ed./ Issue	03
Remplace Replaces	11/2014	Ed./ Issue	02



➤ **Analyse chimique / Chemical analysis**

Caracteristiques	Characteristics	Exprimé en Expressed as	Unité Unit	Valeurs typiques Typical Values	Spécifications Specifications
Alcalinité totale	Total alkalinity	NaHCO <sub>3</sub>	%	99	≥ 98

Légère odeur d'ammoniac possible, plus forte dans des conteneurs non ventilés.

*Possible light ammonia odour, stronger in non ventilated containers.*

- **Poids spécifique par écoulement libre, kg/dm<sup>3</sup>**  
**Free flowing density, kg/dm<sup>3</sup>**

0,6                      0,5 – 0,7

- **Poids spécifique par tassement, kg/dm<sup>3</sup>**  
**Tapped density, kg/dm<sup>3</sup>**  
**( EN ISO 3953 )**

0,95                      0,8 – 1,1

➤ **Granulométrie valeurs cumulées / Granulometry cumulative values**

	Valeurs typiques % Typical values %	Spécifications % Specifications %
mm	SOLVAir® SB 0/3 (*)	SOLVAir® SB 0/3 (*)
< 0,1	100	≥ 99
< 0,063	95	≥ 95
< 0,030	90	≥ 85

(\*) Contient du stéarate (< 0,8%)

(\*) Contains stearate (< 0,8%)

Liste des méthodes analytiques: disponible sur demande  
*List of analytical methods: available on request*

Certains usages de ce produit peuvent être réglementés ou restreints en application de normes nationales ou internationales (par exemple pour les additifs alimentaires, l'industrie pharmaceutique, le traitement de l'eau, etc). L'acheteur et l'utilisateur final, sous leurs seules et entières responsabilités, doivent respecter les normes et réglementation émises par toutes autorités compétentes et respecter les brevets et les droits de propriété intellectuelle existant sur lesdits produits; enfin ils doivent agir en conformité avec les lois et règlements applicables au produit et / ou à leur activité. L'utilisateur final doit déterminer de façon indépendante l'adéquation de ce produit à un usage spécifique et son mode d'utilisation. À notre connaissance, les informations contenues dans ce document sont exactes à la date du présent document. Cependant, nous n'accordons aucune garantie, expresse ou implicite, ou n'acceptons aucune responsabilité en relation avec lesdites informations ou à leur utilisation. Ces informations sont destinées à être utilisées (doivent être utilisées) par des personnes techniquement qualifiées, à leur propre discrétion et risque et ne se rapportent pas à l'utilisation de ce produit en combinaison avec une autre substance ou tout autre procédé. Ces informations ne constituent pas une licence en vertu de tout brevet ou autre droit de propriété industrielle. Enfin, l'utilisateur doit sous sa seule responsabilité déterminer : la pertinence de toute information ou matériel pour l'usage envisagé, le mode d'utilisation du produit et ce en conformité avec les législations applicables et s'assurer que des brevets ne sont pas violés. Nous nous réservons le droit de faire des ajouts, des suppressions ou des modifications à ces informations à tout moment sans notification préalable.

*Some applications of this product may be regulated, restricted or even prohibited by national or international standards (e.g. for food additives, the pharmaceutical industry, water treatment, etc.). The buyer and the eventual user, in his sole and entire liability, shall respect those standards, orders of any relevant authority and all existing patents and intellectual properties rights; and shall comply with the laws and the regulations applicable to the product, its applications and/or to its activity. The buyer and the eventual user must independently determine the suitability of this product for any particular purpose and its manner of use. To our present knowledge, the information contained herein is accurate as of the date of this document. However, we do not make any warranty, express or implied, or accepts any liability in connection with this information or its use. This information is for use by technically skilled persons at their own discretion and risk and does not relate to the use of this product in combination with any other substance or any other process. This is not a license under any patent or other proprietary right.. We reserve our right to make additions, deletions, or modifications to the information at any time without prior notification.*

SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL  
Rue de Ransbeek, 310  
B-1120 Brussels  
BELGIUM  
Internet: <http://www.solvay.com>  
<http://www.solvaybicar.com>  
<http://www.solvairsolutions.com>

Spécification Specification	SPE – B 04.02.15		
Date Date	6/2015	Ed./ Issue	03
Remplace Replaces	11/2014	Ed./ Issue	02

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

- Nom commercial SOLVAir® SB 0/3

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations de la Substance/du Mélange**

- Epuration des fumées

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Société**

SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA  
RUE DE RANSBEEK, 310  
1120, BRUXELLES  
BELGIUM  
Tel: +32-2-2642111  
Fax: +32-2-2641802

**Adresse e-mail**

manager.sds@solvay.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

+33 1 7211 0003 [CareChem 24]  
ORFILA : +33 (0)1.45.42.59.59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (Règlement (CE) No 1272/2008 )**

- Non classé comme produit dangereux en vertu de la réglementation ci-dessus.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) No 1272/2008**

- Non étiqueté comme produit dangereux selon la réglementation ci-dessus.

**Étiquetage supplémentaire**

- EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**2.3 D'autres dangers qui n'entraînent pas de classification****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
- Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substance**

- Non applicable, le produit est un mélange.

### 3.2 Mélange

#### Informations sur les Composants et les Impuretés

Nom Chimique	Numéro d'identification	Classification Règlement (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
hydrogénocarbonate de sodium	No.-CAS : 144-55-8  No.-EINECS : 205-633-8  Numéro d'enregistrement: 01-2119457606-32-xxxx  auto classification	Non classé	>= 80 - <= 94
carbonate de sodium	No.-Index : 011-005-00-2  No.-CAS : 497-19-8	Irritation oculaire, Catégorie 2 ; H319	>= 5 - < 10
hydrogencarbonate d'ammonium	No.-CAS : 1066-33-7  No.-EINECS : 213-911-5  auto classification	Toxicité aiguë, Catégorie 4 ; H302	>= 1 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

- Amener la victime à l'air libre.
- Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

- Laver avec de l'eau et du savon.

#### En cas de contact avec les yeux

- Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières.
- Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

#### En cas d'ingestion

- Se rincer la bouche à l'eau.
- Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### En cas d'inhalation

##### Effets

- Pas de dangers particuliers à signaler.

#### En cas de contact avec la peau

**Effets**

- Pas de dangers particuliers à signaler.

***Exposition répétée ou prolongée***

- Le contact avec la poussière peut provoquer une irritation mécanique ou le dessèchement de la peau.

**En cas de contact avec les yeux****Effets**

- Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

**En cas d'ingestion****Effets**

- L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins**

- Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

- Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

**Moyens d'extinction inappropriés**

- Aucun(e).

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Non combustible.

**5.3 Conseils aux pompiers****Équipements de protection particuliers des pompiers**

- En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Utiliser un équipement de protection individuelle.

**SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence**

- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
- Éviter la formation de poussière.

**Conseil pour les répondants en cas d'urgence**

- Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Balayer pour éviter les risques de glissade.
- Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
- Éviter tout mélange avec un acide dans les égouts (formation de gaz).

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

- Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

- Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Assurer une ventilation adéquate.
- Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Conserver à l'écart des produits incompatibles

#### Mesures d'hygiène

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

- Conserver dans le conteneur d'origine.
- Conserver dans un endroit sec.
- Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.
- Conserver le conteneur fermé.
- Conserver à l'écart de :
  - Produits incompatibles

#### Matériel d'emballage

##### **Matière appropriée**

- Papier.
- Polyéthylène

##### **Matière non-appropriée**

- Donnée non disponible

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Contactez votre fournisseur pour plus d'informations

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants avec limites d'exposition professionnelle sur le lieu de travail

Composants	Type de valeur	Valeur	Base
carbonate de sodium	TWA	10 mg/m3	Limite d'exposition acceptable pour Solvay

**Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)**

Nom du produit	Population	Voie d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Durée d'exposition	Valeur	Remarques
carbonate de sodium	Travailleurs	Inhalation	Effets locaux	Long terme	10 mg/m3	
	Population générale	Inhalation	Effets locaux	Aigu	10 mg/m3	
hydrogenocarbonate d'ammonium	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques	Aigu	160,7 mg/m3	
		Inhalation	Effets locaux	Aigu	160,7 mg/m3	
		Dermale	Effets systémiques	Long terme	57 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	62,5 mg/m3	
		Inhalation	Effets locaux	Long terme	62,5 mg/m3	
	Population générale	Dermale	Effets systémiques	Aigu	34,05 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Aigu	143,91 mg/m3	
		Oral(e)	Effets systémiques	Aigu	34,05 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets locaux	Aigu	143,91 mg/m3	
		Oral(e)	Effets locaux	Aigu	17,1 mg/kg p.c./jour	
		Dermale	Effets systémiques	Long terme	34,2 mg/kg p.c./jour	
		Inhalation	Effets systémiques	Long terme	13,33 mg/m3	
		Oral(e)	Effets systémiques	Long terme	17,1 mg/kg p.c./jour	
Inhalation	Effets locaux	Long terme	13,33 mg/m3			

**Concentration prévisible sans effet ( PNEC )**

Nom du produit	Compartiment	Valeur	Remarques
hydrogenocarbonate d'ammonium	Eau douce	0,37 mg/l	
		0,63 mg/l	Dégagement intermittent.
	Eau de mer	0,037 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,1332 mg/kg (poids sec)	
	Sédiment marin	0,01332 mg/kg (poids sec)	
	Sol	74,9 mg/kg (poids sec)	
	STP	1347 mg/l	



**8.2 Contrôles de l'exposition****Mesures de contrôle****Mesures d'ordre technique**

- Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
- Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

**Mesures de protection individuelle****Protection respiratoire**

- Utiliser seulement un appareil respiratoire conforme aux règlements/ normes nationaux/internationaux.
- Respirateur avec un filtre à poussière
- Type de Filtre Filtre P2  
recommandé:

**Protection des mains**

- Gants imperméables

**Protection des yeux**

- Lunettes de protection

**Protection de la peau et du corps**

- Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

**Mesures d'hygiène**

- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
- À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b><u>Aspect</u></b>	<b>Forme:</b> cristallin(e), poudre <b><u>État physique:</u></b> solide <b>Couleur:</b> blanc <b><u>Taille des particules:</u></b> 80 µmd 50, SOLVAir ® SB 0/50 15 µmd 50, SOLVAir ® SB 0/3
<b><u>Odeur</u></b>	légère ammoniacale
<b><u>Seuil olfactif</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>pH</u></b>	8,4 (env. 8,4 g/l) ( 25 °C) (en solution aqueuse), Bicarbonate de sodium <b><u>pKa:</u></b> 6,3
<b><u>Point de fusion/point de congélation</u></b>	<b><u>Point/intervalle de fusion:</u></b> Décomposition: oui
<b><u>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</u></b>	<b><u>Point/intervalle d'ébullition:</u></b> Décomposition thermique: oui
<b><u>Point d'éclair</u></b>	Non applicable, inorganique

<b><u>Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1)</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>Inflammabilité (solide, gaz)</u></b>	Ce produit n'est pas inflammable.
<b><u>Inflammabilité/Limite d'explosivité</u></b>	<u>Explosivité:</u> Non prévu
<b><u>Température d'auto-inflammabilité</u></b>	Non applicable
<b><u>Pression de vapeur</u></b>	Décomposition thermique
<b><u>Densité de vapeur</u></b>	Non applicable
<b><u>Masse volumique</u></b>	<u>Masse volumique apparente:</u> 0,65 - 1,3 kg/dm <sup>3</sup> Bicarbonate de sodium
<b><u>Densité relative</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>Solubilité</u></b>	<u>Hydrosolubilité:</u> 69 g/l ( 0 °C)Bicarbonate de sodium  93 g/l ( 20 °C)Bicarbonate de sodium  165 g/l ( 60 °C)Bicarbonate de sodium  <u>Solubilité dans d'autres solvants:</u> Alcool : insoluble Bicarbonate de sodium
<b><u>Coefficient de partage: n-octanol/eau</u></b>	Non applicable, inorganique
<b><u>Température de décomposition</u></b>	> 50 °C
<b><u>Viscosité</u></b>	<u>Viscosité, dynamique</u> Non applicable :
<b><u>Propriétés explosives</u></b>	Donnée non disponible
<b><u>Propriétés comburantes</u></b>	Non prévu

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

- Incompatible avec les acides.
- Se décompose lentement au contact de l'eau.

**10.2 Stabilité chimique**

- Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

- aucun(e)

#### 10.4 Conditions à éviter

- Exposition à l'humidité.
- Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
- Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

#### 10.5 Matières incompatibles

- Acides

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

- aucun(e)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

**Toxicité aiguë par voie orale** Selon les données sur les composants disponibles  
Non classé nocif en cas d'ingestion  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Toxicité aiguë par inhalation** Selon les données sur les composants disponibles  
Non classé nocif par inhalation  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Toxicité aiguë par voie cutanée** Selon les données sur les composants disponibles  
Non classé nocif par contact avec la peau  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Toxicité aiguë (autres voies d'administration)** Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Selon les données sur les composants disponibles  
Non classé irritant pour la peau  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Selon les données sur les composants disponibles  
Non classé irritant pour les yeux  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Selon les données sur les composants disponibles  
Le produit est considéré comme non sensibilisant par contact avec la peau.  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Mutagénicité****Génotoxicité in vitro**

Selon les données sur les composants disponibles

Le produit est considéré comme non génotoxique  
Selon les critères de classification pour les mélanges.**Génotoxicité in vivo**

Selon les données sur les composants disponibles

Le produit est considéré comme non génotoxique  
Selon les critères de classification pour les mélanges.**Cancérogénicité**

Selon les données sur les composants disponibles

Le produit est considéré comme non cancérogène.  
Selon les critères de classification pour les mélanges.**Toxicité pour la reproduction et le développement****Toxicité pour la reproduction/Fertilité**

Selon les données sur les composants disponibles

Le produit n'est pas considéré comme présentant un effet sur la fertilité., Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Toxicité pour le développement/Téatogénicité**

Selon les données sur les composants disponibles

Le produit est considéré comme non toxique pour le développement, Selon les critères de classification pour les mélanges.

**STOT****Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition unique) selon les critères SGH.  
Selon les critères de classification pour les mélanges.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**La substance ou le mélange n'est pas classé comme matière toxique pour certains organes cibles (exposition répétée) selon les critères SGH.  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

hydrogencarbonate d'ammonium

Par analogie

Oral(e) - Rat , mâle et femelle  
NOAEL: env. 1695,7 mg/kg  
Méthode: OCDE Ligne directrice 408  
Toxicité subchroniqueOral(e) - Rat , mâle  
NOAEL: 684 mg/kg  
Aucun effet grave n'a été observé dans les tests de toxicité par administration répétée  
Toxicité subchronique**Expérience de l'exposition humaine****Expérience de l'exposition humaine : Inhalation**

hydrogencarbonate d'ammonium

Symptômes: Irritation locale

**Expérience de l'exposition humaine : Ingestion**

hydrogencarbonate d'ammonium      Symptômes: Vomissements  
 Troubles digestifs

**Toxicité par aspiration**      Non applicable

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Milieu aquatique

**Toxicité aiguë pour les poissons**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Toxicité aiguë pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Toxicité pour les plantes aquatiques**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Toxicité pour les microorganismes**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Toxicité chronique pour les poissons**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Toxicité chronique pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

#### Milieu terrestre

**Toxicité pour les organismes vivant dans le sol**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Toxicité pour les plantes terrestres**      Le produit lui-même n'a pas été testé.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Dégradation abiotique

##### **Stabilité dans l'eau**

hydrogencarbonate de sodium      Le produit se dissocie rapidement en ses divers ions au contact de l'eau.,

##### **Photodégradation**

carbonate de sodium

s'hydrolyse  
 Substance d'essai: Eau  
 acide carbonique/bicarbonate/carbonate  
 équilibre acide/base en fonction du pH

**Eliminations photochimique et physique**      Donnée non disponible

#### Biodégradation

**Biodégradabilité**

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

carbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

**Evaluation de la dégradabilité**Partie minérale :  
Non applicable (substance inorganique)Partie organique :  
La plupart des composants, sinon tous, sont considérés comme rapidement dégradables dans l'environnement**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage: n-octanol/eau**

hydrogénocarbonate de sodium Non applicable (substance inorganique)

**Facteur de bioconcentration (FBC)** Ne montre pas de bioaccumulation.**12.4 Mobilité dans le sol****Potentiel d'adsorption (Koc)**hydrogénocarbonate de sodium Selon les données disponibles sur les composants  
adsorption non significative  
évaluation internecarbonate de sodium Air  
Non applicableSolubilité(s)  
EauMobilité  
EauSol/sédiments  
non significatif(ve)**Répartition connue entre les différents compartiments de l'environnement**

Donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).



## 12.6 Autres effets néfastes

### Evaluation de l'écotoxicité

**Toxicité aiguë pour le milieu aquatique**

Selon les données sur les composants disponibles  
Produit ne présentant pas d'effet néfaste connu sur les organismes aquatiques testés.  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

**Toxicité chronique pour le milieu aquatique**

Selon les données sur les composants disponibles  
Ne présente pas d'effet néfaste connu à long terme sur les organismes aquatiques testés  
Selon les critères de classification pour les mélanges.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

**Destruction/Élimination**

- Contacter les services d'élimination de déchets.
- Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Diluer avec une grande quantité d'eau.
- Neutraliser à l'acide.
- En accord avec les réglementations locales et nationales.

**Précautions de nettoyage et d'élimination de l'emballage**

- Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
- Nettoyer le récipient avec de l'eau.
- Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
- Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**ADR**

non réglementé

**RID**

non réglementé

**IMDG**

non réglementé

**IATA**

non réglementé

**ADN/ADNR**

non réglementé

Note: Les prescriptions réglementaires reprises ci-dessus, sont celles en vigueur le jour de l'actualisation de la fiche. Mais, compte-tenu d'une évolution toujours possible des réglementations régissant le transport des matières dangereuses, il est conseillé de s'assurer de leur validité auprès de votre agence commerciale.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

P02000040413

Version : 4.01 / FR ( FR )

www.solvay.com



**Maladies Professionnelles (R-461-3, France)**

Tableau: 78 Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

**Autres réglementations**

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée

**État actuel de notification**

Informations sur les inventaires	Statut
United States TSCA Inventory	- Répertorié à l'inventaire
Mexico INSQ (INSQ)	- Conforme à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Répertorié à l'inventaire
New Zealand. Inventory of Chemical Substances	- Conforme à l'inventaire
Australia Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Répertorié à l'inventaire
Japan. CSCL - Inventory of Existing and New Chemical Substances	- Répertorié à l'inventaire
Korea. Korean Existing Chemicals Inventory (KECI)	- Répertorié à l'inventaire
China. Inventory of Existing Chemical Substances in China (IECSC)	- Répertorié à l'inventaire
Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Répertorié à l'inventaire
EU. European Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical (REACH)	- En cas d'achat auprès d'une entité juridique européenne Solvay, il est établi que ce produit est conforme aux dispositions d'enregistrement du règlement REACH (CE) n°1907/2006, étant donné que l'ensemble de ses composants sont soit exclus, exemptés, préenregistrés et/ou enregistrés. En cas d'achat auprès d'une entité juridique non européenne, veuillez contacter votre représentant local pour plus d'informations.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

- Non applicable

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

**Information supplémentaire**

- Mise à jour
- Voir section 8

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le "." (point), le séparateur décimal est la "," (virgule).

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue d'aider l'utilisateur à mettre en œuvre les opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination du produit dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Elles complètent les notices techniques d'utilisation mais ne les remplacent pas. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Elles ne dispensent en aucun cas l'utilisateur de s'assurer qu'il est en conformité avec l'ensemble des textes réglementant son activité.

<p style="text-align: center;"><b>PROPANE COMMERCIAL</b></p> 	<p style="text-align: center;"><b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b></p> <p style="text-align: right;">Page : 1/16</p> <p>Date de mise à jour : 14/10/2019 annule et remplace la version du 28/02/2019</p>
<p style="text-align: center;">Nom commercial</p> <p style="text-align: center;"><b>PROPANE</b></p>	<p>Conforme à l'annexe II de l'article 31 du Règlement CE n°1907/2006 du 18/12/2006 modifié par le règlement CE n°830/2015 du 28/05/2015</p>

## §1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

### § 1.1 Identificateur du produit

- Nom du produit : Propane commercial
- Nom d'enregistrement REACH : Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).
- N° CE : 270-990-9
- N° CAS : 68512-91-4
- Nom commercial : PROPANE
- Substance pure/mélange : Substance
- Nom de la substance : Hydrocarbures riches en C3-C4, gaz de pétrole

### § 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation identifiées : Carburant, combustible

### §1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Fournisseur : ANTARGAZ  
4, place Victor HUGO  
92901 PARIS LA DEFENSE CEDEX  
France  
Tél : 01 41 25 10 00  
Fax : 01 41 25 11 77

*Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec*

- Contact : Département Hygiène Sécurité Environnement
- Adresse mail de la personne responsable de la fiche de données sécurité : [sst@antargaz.com](mailto:sst@antargaz.com)

### §1.4 Numéro d'appel d'urgence

**LE NUMERO D'URGENCE A CONTACTER SE TROUVE SUR VOTRE CONTRAT DE FOURNITURE**

- N° ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59
- Les sapeurs pompiers : 18
- SAMU : 15
- Numéro d'appel d'urgence européen : 112

Nom commercial **PROPANE**

Page : 2/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

## §2. Identification des dangers.

### §2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Gaz inflammable – Catégorie 1, **H220**

Gaz sous pression - Gaz liquéfié, **H280**

*Pour le libellé complet des phases H mentionnées dans cette section, voir section 16.*

### §2.2 Éléments d'étiquetage

*Etiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)*

**No.-CE** 270-990-9



Emballages uniques : Etiquetage transport autorisé

Règlement (CE) n° 1272/2008, ANNEXE I, 1.3.2 – Dérogations aux obligations dans des cas particuliers. Récipients de gaz destinés au propane, butane ou au gaz de pétrole liquéfié (GPL).

- Mentions d'avertissements : Danger,
- Mentions de danger : H220 Gaz extrêmement inflammable
- Conseils de prudence :
  - P102 Tenir hors de portée des enfants
  - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
  - P377 Fuite de gaz enflammée : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger
  - P381 Eliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable
  - P403 Stocker dans un endroit bien ventilé
  - P410 Protéger du rayonnement solaire

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 3/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

## §2.3 Autres dangers

- Propriétés physico-chimiques :

Extrêmement inflammable.

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

En cas de fuite, ce gaz étant **PLUS LOURD QUE L'AIR**, se répand au niveau du sol et est susceptible de **S'ACCUMULER dans les POINTS BAS en l'absence de VENTILATION** avec possibilité d'inflammation à distance.

L'échauffement accidentel intense d'un récipient contenant ce gaz (en cas d'incendie par exemple) peut conduire à sa rupture et à l'épandage du produit dont l'inflammation de vapeurs peut, dans certaines conditions, conduire à une déflagration ou une explosion.

- Propriétés ayant des effets sur la santé :

En phase gazeuse : Peut avoir un effet anesthésique, et/ou un effet asphyxiant par raréfaction de la teneur en oxygène de l'atmosphère.

En phase liquide : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

## §3. Composition/informations sur les composants.

### §3.1 Substance

- Nature chimique :

Hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole.

Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation et condensation du pétrole brut. Se compose d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe dans la gamme C3-C5 principalement en C3 et en C4.

Mélange d'hydrocarbures composé dans la proportion de 90% environ de propane, propène, et pour le surplus d'éthane, d'éthylène, de butanes et de butènes.

Ce produit peut également être obtenu à partir du dégasolinage des Gaz Naturels et Gaz Associés.

Nom chimique	Identifiant EINECS / CAS / REACH	% en poids	Classification (Règ. 1272/2008)
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole	EINECS : 270-990-9 CAS : 68512-91-4 REACH : Exemptés	100%	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas, H280

Pour le libellé complet des phases H mentionnées dans cette section, voir section 16.



## §4. Premiers secours

### §4.1 Description des premiers secours

- Conseil généraux : **EN CAS DE TROUBLES GRAVES, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.**  
Evacuer les victimes à l'air frais aussi vite que possible.  
Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.  
Fermer les vannes de l'emballage ou du stockage.  
Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.
- Contact avec les yeux : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Couvrir l'œil avec une compresse stérile. Consulter un médecin.  
Un examen ophtalmologique à bref délai est recommandé en cas de brûlures aux yeux dues au froid.
- Contact avec la peau : Traiter les surfaces atteintes comme une brûlure thermique.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau les parties touchées.  
Enlever immédiatement les vêtements atteints et éventuellement bagues et bracelet-montre **A CONDITION** qu'il n'y ait pas adhérence à la peau.  
Eviter toute manœuvre de réchauffement direct (friction, bain chaud,...) mais, au contraire, les réchauffer lentement.  
Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves. Dans ce cas, la victime doit être immédiatement transportée en milieu hospitalier.
- Inhalation : Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne à l'air libre, hors de la zone contaminée et la maintenir au chaud et au repos. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Ingestion : Voie d'exposition peu probable

### §4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Généralités : Céphalées, vertiges, somnolence et perte de connaissance en cas d'asphyxie.
- Contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures aux yeux.  
Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.
- Contact avec la peau : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 5/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- Ingestion : Voie d'exposition peu probable

## §4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particulier nécessaires

- Conseils aux médecins : En cas d'incident, traiter de façon symptomatique.

## §5. Mesures de lutte contre l'incendie

### §5.1 Moyens d'extinction

L'extinction ne doit s'effectuer que par la fermeture d'une vanne accessible sans danger ou si cette extinction permet une telle manœuvre de manière immédiate et certaine.  
Dans le cas contraire laisser brûler et arroser abondamment à l'eau pulvérisée pour refroidir l'environnement de la fuite ainsi que les récipients exposés aux flammes.

- Appropriés : Poudre sèche
- Inappropriés : L'utilisation de mousse et de CO<sub>2</sub> est inefficace.  
L'utilisation d'eau en jet bâton est à **PROSCRIRE** sur les récipients contenant des GPL.

### §5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque particulier : **Il est dangereux d'éteindre une flamme si l'on n'est pas en mesure d'arrêter rapidement la fuite.**  
L'extinction ne doit se faire que par fermeture de vanne ou si cette extinction permet une telle manœuvre.  
**Ne jamais coucher** une bouteille en feu car le propane brûlerait alors en phase liquide.  
  
La combustion incomplète produit des gaz plus ou moins toxiques tels que le monoxyde de carbone CO (monoxyde de carbone), CO<sub>2</sub>, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.  
A forte concentration ou en atmosphère confinée, leur **inhalation est très dangereuse.**  
  
Dans certaines conditions, l'échauffement accidentel intense (en cas d'incendie par exemple) d'un récipient de propane peut conduire à une rupture et à la dispersion du produit dont l'inflammation des vapeurs peut conduire à **une déflagration ou à une explosion.**

## §5.3 Conseils aux Sapeurs-Pompiers

- Equipement de protection spécial : Protéger le personnel par des rideaux d'eau.  
En cas d'incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter une tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
- Autres informations: Refroidir les réservoirs et les parties exposés au feu par arrosage avec beaucoup d'eau.  
Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés.  
**Ne jamais** coucher une bouteille en feu car le propane brûlerait en phase liquide.  
L'utilisation d'eau en jet bâton est à **PROSCRIRE**.  
**Ne jamais pénétrer dans un nuage de gaz**, celui-ci étant susceptible de s'enflammer à tout moment au contact d'une source d'ignition.

## §6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### §6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Informations générales : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Alerter le personnel de sécurité.  
**FERMER L'ALIMENTATION EN GAZ.**  
Éliminer toutes les sources d'ignition (**ne pas fumer**, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). Suspendre tout travail à feux nus, tout mouvement de véhicule et tout fonctionnement d'appareil susceptible de provoquer des étincelles ou des flammes. Envisager l'interruption des alimentations électriques si cette action n'est pas génératrice d'étincelles dans la zone où les vapeurs du produit se sont répandues.  
**AERER LARGEMENT.**  
Eloigner les matières combustibles et si possible les réservoirs exposés.  
En cas de fuite diphasique (présence de propane sous forme liquide et gazeuse), éviter le contact du liquide avec la peau.  
**Ne pas stationner dans le nuage de gaz** mais se placer en arrière de la source. Ne revenir en situation normale qu'après s'être assuré que cela peut être fait sans danger.
- Conseils pour les non-secouristes : Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.  
Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, torches, étincelles ou flammes à proximité immédiate). S'équiper des équipements de protection individuelle (cf. §8).
- Conseils pour les secouristes : Prendre toute les mesures adéquates pour protéger les secouristes des risques d'incendie, d'explosion et d'inhalation, notamment par l'utilisation d'appareils respiratoires.  
**Ne jamais pénétrer dans un nuage de gaz**, celui-ci étant susceptible de s'enflammer à tout moment au contact d'une source d'ignition.  
Utiliser un équipement de protection individuelle : casque de protection avec une visière et un protège nuque (protection complète de la tête), gants et bottes étanches, combinaison (avec le pantalon à l'extérieur des bottes). Ils seront en matériaux infusibles et résistants au feu. Éliminer

Date de mise à jour : 14/10/2019

toutes sources d'ignition.

Faire attention à l'étalement du gaz au sol (plus lourd que l'air) et à la direction du vent.

## §6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Informations générales : En cas de nuage, contenir, orienter et diluer le nuage au moyen d'eau pulvérisée.

## §6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : En cas de fuite non enflammée, arrêter la fuite par fermeture d'une vanne accessible sans danger.  
Assurer une ventilation adéquate des espaces confinés, en particulier les espaces souterrains.  
Le GPL (gaz de pétrole liquéfié) est plus lourd que l'air et, en cas de fuite, ses vapeurs peuvent s'accumuler dans les espaces confinés et les points bas où elles peuvent s'enflammer facilement de manière accidentelle.

## §6.4 Référence à d'autres rubriques

- Équipement de protection individuelle : Voir section 8 pour plus de détails  
- Traitement des déchets : Voir section 13 pour plus de détails

## §7. Manipulation et stockage

### §7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Recommandations pour une manipulation sans danger :  
Ce gaz est produit, stocké, transporté et distribué **SOUS PRESSION SOUS FORME LIQUEFIE**. Il ne fait pas l'objet, dans les conditions normales de distribution, de manipulation directe car il est confiné sans interruption dans des systèmes clos jusqu'à sa destruction finale par combustion lors de son utilisation.  
**LES PRECAUTIONS A PRENDRE CONSISTENT AVANT TOUT A MAINTENIR LE CONFINEMENT.**  
Assurer une ventilation adéquate.  
Tenir à l'écart de chaleur/étincelles/flamme nue. Ne pas fumer.  
Porter des chaussures de sécurité, des gants et des vêtements couvrants ne générant pas des charges électrostatiques.  
**Ne jamais souder sur un récipient de gaz.**  
**Ne jamais entreprendre de travaux ayant pour effet de compromettre le confinement des stockages fixes ou des récipients.**  
Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié (interne ou externe).  
Équipement de protection individuelle (cf. §8).  
Les récipients doivent être utilisés en position verticale, de manière à éviter **absolument** l'intrusion de la phase liquide dans les installations prévues pour la phase gazeuse.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 8/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Recommandations en cas d'usage domestique :

En cas d'utilisation discontinuée, fermer le robinet du récipient après usage.  
Limiter l'emploi des canalisations flexibles souples, en caoutchouc synthétique de qualité appropriée, au raccordement des appareils d'utilisation sur une longueur inférieure à 2m. Ne pas dépasser les dates de péremption d'emploi.

- Mesures d'ordre technique :

Assurer une ventilation adéquate.  
Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée (fosses, cuvettes de rétention, siphons dans les réseaux d'écoulement).  
Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
Ne raccorder que des appareils conçus pour être alimentés avec ce produit.  
**N'utiliser dans les installations que des matériels et matériaux expressément désignés pour être employés avec ce produit.**  
**Ne pas utiliser de caoutchouc naturel qui est dissout par le propane.**  
N'utiliser que des détendeurs normalisés NF Butane/Propane ou CE, ou faisant l'objet d'un agrément ministériel spécifique, correspondant à la pression de réglage des appareils d'utilisation.

- Prévention des incendies et des explosions :

Ne pas fumer.  
Tout transvasement, chargement ou déchargement de véhicule ne doit être effectué que par du personnel formé à cet effet et selon des procédures appropriées.  
**N'INTERVENIR QUE SUR DES RESERVOIRS FROIDS, DEGAZES (RISQUE D'ATMOSPHERE EXPLOSIVE) ET AERES.**  
Rechercher immédiatement la cause de l'apparition d'odeur caractéristique. La recherche des fuites ne doit se faire qu'avec de l'eau savonneuse ou des produits appropriés, **JAMAIS AVEC UNE FLAMME.**  
**Concevoir les installations pour éviter les possibilités d'accumulation du propane dans des points bas.**  
Ne jamais chauffer un réservoir, une bouteille ou des canalisations contenant du gaz avec une flamme nue.

- Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## §7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques/Conditions de

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 9/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

stockage :

**Stocker le propane conformément à la réglementation appropriée en fonction de la nature du stockage et des quantités stockées.**

Toutes les installations électriques, y compris l'éclairage des locaux où peut être présent ce produit, doivent être adaptées à la zone de risque, conformément aux directives européennes ATEX.

Stocker dans des frais/bien ventilé à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Ne pas exposer les récipients contenant du propane à une température supérieure à 50°C.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stocker à distance des points bas où les vapeurs de propane pourraient s'accumuler en cas de fuite ou de déversement accidentel.

**L'UTILISATION DE BOUTEILLES DE PROPANE A L'INTERIEUR DES HABITATIONS EST INTERDITE.**

Ne pas stocker à proximité de matières combustibles.

**IL EST INTERDIT DE STOCKER CE PRODUIT EN SOUS-SOL**

- Matières à éviter :

Oxydants forts, Acides, Bases

- Matériel d'emballage :

N'utiliser que des bouteilles et réservoirs conformes à la réglementation des appareils à pression, destinés à ce gaz.

## §8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### §8.1 Paramètres de contrôle

La substance ne présente aucune valeur limite d'exposition professionnelle.

### §8.2 Contrôles de l'exposition

#### §8.2.1 Mesure d'ordre technique

Tout travail à l'intérieur d'un réservoir ayant contenu du GPL devra être effectué selon des procédures éprouvées et enregistrées par du personnel formé et équipé à cet effet.

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...) s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

Ne pas pénétrer dans les réservoirs de stockage vides avant que ne soient réalisées les mesures d'oxygène disponible.

#### §8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Informations générales :

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

- Protection respiratoire :

Maintenir une ventilation adéquate.

En cas d'urgence (exposition accidentelle) ou pour des travaux exceptionnels de courte durée dans des atmosphères polluées par le produit, il est nécessaire de porter un appareil de protection respiratoire.



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 10/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Protection des yeux et du visage : Si des projections sont possibles, une protection complète de la tête et du visage (visière de protection ou lunettes de sécurité) doit être utilisée.
- Protection de la peau et du corps : Si nécessaire : porter des gants isolants contre le froid/ un équipement de protection des yeux/du visage. Selon nécessité, écran facial, vêtements couvrants et chaussures de sécurité antistatiques.
- Protection des mains : Gants résistants aux hydrocarbures. Si nécessaire, gants isolants contre le froid.

## §8.2.3 Mesures de protection de l'environnement

- Informations générales : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les sols.

## §9. Propriétés physiques et chimiques

### §9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Gaz liquéfié
Couleur	Incolore
État physique à 20°C	Gaz comprimé liquéfié
Odeur	Caractéristique déplaisante

Propriété	Valeurs	Remarques
pH		Non applicable
Point d'ébullition	- 43 °C	à 1 bar
Point d'éclair	< -50 °C	

#### Limites d'inflammabilité dans l'air

Supérieure LSE	9.4 % volume
Inférieure LIE	2.4 % volume

Pression de vapeur relative	7.5 bar à 15 °C
Pression de vapeur relative	11.5 à 19.3 bar à 50 °C

Masse volumique phase gazeuse	1,9 kg/m <sup>3</sup> à 15 °c
Masse volumique phase liquide	≥ 502 kg/m <sup>3</sup> à 15°C

Hydrosolubilité : Peu soluble

Solubilité dans d'autres solvants : Non applicable

Température d'auto ignition : >400 °C

Viscosité, cinématique : Pas d'information disponible

Propriétés explosives	Peut former des mélanges explosifs avec l'air
Propriétés oxydantes	Non applicable
Possibilité de réactions dangereuses	Donnée non disponible

Date de mise à jour : 14/10/2019

---

## §9.2 Autres informations

- Température critique : 97°C
- Note : 1 litre de liquide mis à pression atmosphérique engendre un volume de vapeur de 270 litres environ

## §10. Stabilité et réactivité

### §10.1 Réactivité

- Informations générales : Pas d'information disponible.

### §10.2 Stabilité chimique

- Stabilité : Produit stable dans les conditions recommandées de stockage, de manipulation et d'emploi.

### §10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses : Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

### §10.4 Conditions à éviter

- Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.

### §10.5 Matières incompatibles

- Matières à éviter : Oxydants forts, Acides, Bases.

### §10.6 Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

## §11. Informations toxicologiques

### §11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### *Toxicité aiguë*

- Contact avec la peau : Le contact avec le produit peut provoquer des brûlures par le froid.
- Contact avec les yeux : Le contact direct avec le gaz liquéfié peut provoquer des brûlures aux yeux. Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 12/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- Inhalation : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- Ingestion : Voie d'exposition peu probable.
- Informations sur les composants :

Nom chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole (1,3-butadiène < 0,1%)			658 mg/L (Rat) 4h

- Sensibilisation : Il n'existe aucune donnée indiquant que la substance présente un potentiel de sensibilisation respiratoire et cutanée.

## Effets spécifiques

Nom chimique	Union Européenne
Hydrocarbures riches en C3-C4, distillat de pétrole 68512-91-4	Aucun

## Toxicité par administration répétée

- Effets sur les organes cibles (STOT) : Les études d'exposition aiguë ne montrent aucun signe de toxicité systémique, autre qu'une possibilité de provoquer une dépression du Système Nerveux Central et une narcose lors d'une exposition à des concentrations plus élevées.
- Autres informations : Le produit dès lors qu'il est 'vendu en système fermé (bonbonne de gaz) bénéficie de la dérogation d'étiquetage « Réservé aux utilisateurs professionnels » et de limitation de vente au grand public quelque soit sa composition mentionnée au paragraphe 3.1 de la FDS et quels que soient les effets toxicologiques de ses composants mentionnés au paragraphe 11. » : Annexe V du règlement REACH et les conditions de limitation au paragraphe 28

## §12. Informations écologiques

### §12.1 Toxicité

Non classé – Pas d'information disponible concernant les effets sur les organismes terrestres.

### §12.2 Persistance et dégradabilité

La substance est une UCVB. Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

### §12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Informations sur le produit : La substance est une UCVB.  
Les tests standards ne sont pas appropriés pour ce paramètre.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 13/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

- 
- |                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| - LogPow :                          | Non applicable. Pas d'information disponible |
| - Informations sur les composants : | Pas d'information disponible                 |

## §12.4 Mobilité dans le sol

A cause de sa grande volatilité, ce gaz n'est pas susceptible de générer des pollutions du sol ou de l'eau. Dans l'air, les constituants se diluent rapidement dans l'atmosphère et subissent une photodégradation.

## §12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| - Evaluation PBT et vPvB : | Cette substance n'est pas considérée comme étant PBT ou vPvB. |
|----------------------------|---|

## §12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

## §13. Considérations relatives à l'élimination

### §13.1 Méthodes de traitement des déchets

- |  |  |
|--|--|
| - Déchets de résidus/produits non utilisés : | En cas de nécessité d'éliminer le gaz contenu dans des emballages ou dans les réservoirs, la combustion à l'aide de dispositifs appropriés (torche) est le moyen le plus sûr. <b>Cette opération ne doit être effectuée que par du personnel spécialement formé</b> et selon des procédures appropriées.   |
| - Emballages contaminés :                    | Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles.<br>Les bouteilles sont la propriété des sociétés distributrices : leur destruction ou mises au rebut sont de la compétence exclusive de ces sociétés.<br>L'élimination des récipients fixes de propane ne peut se faire que par des entreprises compétentes. Pour les récipients appartenant aux sociétés distributrices, cette opération est effectuée par les sociétés elles mêmes ou sous leur responsabilité. |
| - N° de déchet suivant le CED :              | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.   |

## §14. Informations relatives au transport

### ADR/RID

- |   |   |
|---|---|
| - N° ONU :                              | UN 1965   |
| - Désignation officielle de transport : | HYDROCARBON GAS MIXTURE, LIQUEFIED, N.O.S (PROPANE)           |
| - Désignation officielle de transport : | HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ,<br>N.S.A. (PROPANE) |
| - Classe de danger :                    | 2   |
| - Groupe d'emballage :                  | -   |

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 14/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

---

- Etiquette ADR/RID :	2.1
- Code de classification :	2F
- Dispositions spéciales :	274, 583, 652 (ADR), 660, 662
- Code de restriction en tunnels :	B/D
- N° d'identification du danger :	23
- Description :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. comme mélange C
- Quantités exceptées :	E0
- Quantité limitée :	0

## IMDG/IMO

- N° ONU :	UN 1965
- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (PROPANE)
- Classe de danger :	2
- Groupe d'emballage :	-
- N° EMS :	F-D, S-U
- Dispositions spéciales :	274
- Quantités exceptées :	E0
- Quantité limitée :	0

## ICAO/IATA

- Note :	Autorisé seulement en avion cargo
----------	-----------------------------------

## ADN

- N° ONU :	UN 1965
- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBON GAS MIXTURE, LIQUEFIED, N.O.S (PROPANE)
- Désignation officielle de transport :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. (PROPANE)
- Classe de danger :	2
- Etiquettes de danger :	2.1
- Groupe d'emballage :	-
- Code de classification :	2F
- Description :	HYDROCARBURES GAZEUX EN MÉLANGE LIQUÉFIÉ, N.S.A. comme mélange C

## §15. Informations réglementaires

### §15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, santé et d'environnement

- Union Européenne :	REACH - Cette substance est exemptée d'enregistrement conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)
- Inventaires Internationaux :	Conforme aux EINECS/ELINCS

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: EU List of Notified Chemical Substances

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 15/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

## §15.2 Information sur les législations nationales

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des Installations classées :

- Arrêté du 30 juillet 1979: Règles techniques et de sécurité applicables aux stockages fixes d'hydrocarbures liquéfiés non soumis à la législation des installations classées ou des immeubles recevant du public.
- Nomenclature ICPE - Rubrique n° 4718 : Gaz inflammable liquéfié de catégorie 1 et 2.
- Arrêté du 23 août 2005 modifié: Prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°4718 de la nomenclature des installations classées.
- Arrêté du 2 janvier 2008 modifié relatif aux réservoirs fixes manufacturés de gaz inflammables liquéfiés, de capacité unitaire supérieure ou égale à 50 tonnes, présents au sein d'une installation classée pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4718 de la nomenclature des installations classées, à l'exception des stockages réfrigérés ou cryogéniques
- Arrêté du 23 février 2018 relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible des bâtiments d'habitation individuelle ou collective, y compris les parties communes
- Locaux d'habitation :
  - Etablissement recevant du public : Arrêté du 25 juin 1980 (Articles GZ);
  - Immeuble de grande hauteur : Arrêté du 30 décembre 2011

## §16. Autres informations

### Texte intégral des phrases H mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

H220 - Gaz extrêmement inflammable – Catégorie 1

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur – Gaz liquéfié



GHS02



GHS04

**Date de révision:**

05-09-2017

**Révision :**

Sections de la FDS mises à jour :

- Section 1 – Identification de l'entreprise.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006**

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

Nom commercial

**PROPANE**

Page : 16/16

Date de mise à jour : 14/10/2019

---

**Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.**

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

# CARBOSORB AL-FG

Application: Gas Phase Purification



**CARBOSORB AL-FG** is a powder activated carbon impregnated with halogens which favour the chemiadsorption of elemental and ionic mercury in the treatment of high temperature gases coming from waste-to-energy plants or from iron and steel production.

The basic activated carbon used maintains an exchange surface that guarantees the simultaneous removal of other organic compounds present such as PAHs and PCBs, in addition to dioxins, furans and other heavy metals.

The fineness of **CARBOSORB AL-FG** contributes to the high adsorption kinetics of these substances and allows to achieve high abatement efficiencies with short reaction times.

SPECIFICATIONS			
Iodine number*	Astm D4607	mg/g	500 min.
Br	-	%	5 min.
Moisture (as packed)*	Astm D2867	%	10 max.
GENERAL PROPERTIES			
Iodine number*	Astm D4607	mg/g	550
Surface area (B.E.T.)*	Astm D3663	m <sup>2</sup> /g	650
Bulk density	Astm D2854	kg/m <sup>3</sup>	550-600
Moisture (as packed)	Astm D2867	%	10-15
pH	Astm D 3838	-	alkaline
* Activated carbon base			
PACKAGING			
CARBOSORB AL-FG is available in bags on pallet, un Big Bag or bulk in tank cars.			

This information has been gathered from standard reference materials that is assumed to be accurate and reliable. COMELT S.p.A. does not assume any liability and risk that may arise from the use of this product, included but not limited to fitness for a particular purpose or application. COMELT S.p.A. guarantees the compliance of the characteristics of the product with the Data Sheet, but disclaims any responsibility connected to product performances in all the applications by the final user.

## COMELT S.p.A.

Via Sondrio, 4 - 20063 Cernusco sul Naviglio (MI) – Italia  
 Tel. +39 02 9244761 - Fax +39 02 92149946  
 Pec: comelt@pec.it - e-mail: comelt@comelt.it - web: www.comelt.it





Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10  
Date de révision: 14 Déc 2018  
Numéro de révision: 1.03  
Page 1 de 14

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** CAT HYDO ADVANCED 10  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Code de produit:** 20202050B027, 560219-00

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Fluide hydraulique

**Usages déconseillés:** Aucun sauf si spécifié ailleurs dans cette FDS.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ESSO Société Anonyme Française  
Tour Manhattan  
La Defense 2  
5/6 Place de l'Iris  
F-92400 COURBEVOIE  
France

<b>N° du fournisseur (standard):</b>	+33 1 49 67 90 00
<b>Adresse internet pour les FDS:</b>	<a href="http://www.msds.exxonmobil.com">www.msds.exxonmobil.com</a>
<b>Courriel:</b>	<a href="mailto:sds.france@exxonmobil.com">sds.france@exxonmobil.com</a>
<b>Fournisseur / Enregistreur:</b>	(FR) +33 1 49 67 90 00
<b>Numéro Client Chemtrec (CCN):</b>	+(33)-975181407

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Centre antipoison:** (+33)1 4542 5959 (ORFILA)

<b>RUBRIQUE 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
-------------------	-----------------------------------

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10  
Date de révision: 14 Déc 2018  
Numéro de révision: 1.03  
Page 2 de 14

## 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

## 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Aucun élément d'étiquetage au titre du Règlement (CE) N° 1272/2008

## 2.3. AUTRES DANGERS

### Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

### Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Une exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, des yeux ou de la peau.

### Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

## RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**3.1. SUBSTANCES** Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

### 3.2. MELANGES

Ce produit est défini comme un mélange.

### Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement #	Concentration *	Classification SGH/CLP
2,6-DI-TERT-BUTYLPHENOL	128-39-2	204-884-0	01-2119490822-33	0.1 - < 0.25%	Aquatic Acute 1 H400 (M factor 1), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 1), Skin Irrit. 2 H315
DISTILLATS, LOURDS, RAMIFIES EN C18 à C50, CYCLIQUES ET LINEAIRES	848301-69-9		01-0000020163-82	30 - < 40%	Asp. Tox. 1 H304
ALKYLDITHIOPHOSPHATE DE ZINC	4259-15-8	224-235-5	01-2119493635-27	0.1 - < 1%	[Aquatic Acute 2 H401], Aquatic Chronic 2 H411, Eye Dam. 1 H318

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10  
Date de révision: 14 Déc 2018  
Numéro de révision: 1.03  
Page 3 de 14

(n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

## **RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS**

### **4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**

#### **INHALATION**

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### **CONTACT CUTANE**

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

#### **CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### **INGESTION**

Ne nécessite normalement pas de premiers secours. En cas de malaise, administrer les soins médicaux nécessaires.

### **4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES**

Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

### **4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES**

Des moyens spéciaux permettant de procurer un traitement médical spécifique et disponible immédiatement sur le lieu de travail, n'apparaissent pas nécessaires.

## **RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1. MOYENS D'EXTINCTION**

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 4 de 14

---

dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

## 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

## 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

**Dangers inhabituels d'incendie:** Le produit pulvérisé sous pression peut former un mélange inflammable.

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >200°C (392°F) [Estimation] [ASTM D-92]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**

UEL: 7.0 LEL: 0.9 [Méthode de test non disponible]

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

<b>RUBRIQUE 6</b>	<b>MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</b>
-------------------	---

## 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, ex. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé. Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 5 de 14

---

d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7

## MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. Garder à l'écart des matériaux à éviter.

### 7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10  
Date de révision: 14 Déc 2018  
Numéro de révision: 1.03  
Page 6 de 14

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

## RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. PARAMETRES DE CONTROLE

#### **Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :**

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

### 8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION

#### MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

#### PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 7 de 14

appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Aucune protection de la peau n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Prendre des précautions pour éviter le contact cutané, en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9

## PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

**Etat physique:** liquide

**Couleur:** Ambre

**Odeur:** Caractéristique

**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible

**pH:** Techniquement non réalisable

**Point de fusion:** Techniquement non réalisable

**Point de congélation:** Aucune donnée disponible

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10  
 Date de révision: 14 Déc 2018  
 Numéro de révision: 1.03  
 Page 8 de 14

**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** > 316°C (600°F) [Méthode de test non disponible]  
**Point d'éclair [Méthode]:** >200°C (392°F) [Estimation] [ASTM D-92]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable  
**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**  
 UEL: 7.0 LEL: 0.9 [Méthode de test non disponible]  
**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Méthode de test non disponible]  
**Densité de vapeur (air = 1):** > 2 à 101 kPa [Méthode de test non disponible]  
**Densité (à 15 °C):** 0.865 [Méthode de test non disponible]  
**Solubilité(s) : eau** Négligeable  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** > 3.5 [Méthode de test non disponible]  
**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible  
**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible  
**Viscosité:** 47 cSt (47 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 6.7 cSt (6.7 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C [Méthode de test non disponible]  
**Propriétés explosives:** Aucun  
**Propriétés oxydantes:** Aucun

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** -33°C (-27°F) [Méthode de test non disponible]  
**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

<b>RUBRIQUE 10</b>	<b>STABILITE ET REACTIVITE</b>
--------------------	--------------------------------

- 10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.
- 10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.
- 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
- 10.4. CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie
- 10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts
- 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

<b>RUBRIQUE 11</b>	<b>INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>
--------------------	------------------------------------

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.



Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 9 de 14

<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.

## AUTRES INFORMATIONS

### Contient:

Huile de base fortement raffinée : Non cancérogène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux.

## RUBRIQUE 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

L'information fournie est basée sur les données disponibles du produit, les composants du produit, ou pour les produits similaires, par l'application de principes d'extrapolation.

### 12.1. TOXICITE

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10  
Date de révision: 14 Déc 2018  
Numéro de révision: 1.03  
Page 10 de 14

---

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

## 12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

### Biodégradation:

Composant d'huile de base -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

## 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Composant d'huile de base -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

## 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Composant d'huile de base -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

## 12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

## 12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES

Pas d'effets néfastes attendus.

## RUBRIQUE 13

## CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

### 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables. Protégez l'environnement. Éliminez les huiles usées dans les sites agréés. Évitez les contacts avec la peau. Ne mélangez pas l'huile usagée avec des solvants, du liquide de frein ou de refroidissement pour moteur.

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

**Code de déchet européen:** 13 01 10\*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 11 de 14

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. **NE PAS METTRE SOUS PRESSON, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.**

<b>RUBRIQUE 14</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>
--------------------	--

**TERRE (ADR/RID):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

**MER (IMDG):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):**

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Non classé selon l'Annexe II

**AIR (IATA):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport aérien

<b>RUBRIQUE 15</b>	<b>INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>
--------------------	------------------------------------

**STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis): AICS, DSL, ENCS, ISHL, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

**Cas particuliers:**

Inventaire	Statut
IECSC	Des restrictions s'appliquent

**15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT**

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 12 de 14

---

**Directives et Règlements UE applicables:**

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

**Lois et réglementations nationales:**

**Maladies à caractère professionnel:** n° 15, n° 601, n° 604, n° 612

**Maladies professionnelles:** n° 15 bis, n° 36, n° 49, n° 49 bis

**15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE**

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

<b>RUBRIQUE 16</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS</b>
--------------------	----------------------------

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

<b>Acronyme</b>	<b>Texte complet</b>
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 13 de 14

---

	Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

Skin Irrit. 2 H315: Provoque une irritation cutanée ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger

Eye Dam. 1 H318: Provoque des lésions oculaires graves ; Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger

Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie [Aquatic Acute 2 H401]: Toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.

Composition: Concentration - Note Une information a été ajoutée.

Scénario non requise Une information a été ajoutée.

Rubrique 1 : Contact d'urgence de l'entreprise Une information a été retirée.

Rubrique 11 : Inhalation - Toxicité aiguë - Remarques sur test(s) Une information a été retirée.

Rubrique 12 Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Directives et réglementation UE applicables Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Tableau - Cas particuliers Une information a été modifiée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et

Nom du produit: CAT HYDO ADVANCED 10

Date de révision: 14 Déc 2018

Numéro de révision: 1.03

Page 14 de 14

---

examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 0B, 0B, 0, 0, 0, 0

PPEC: A

DGN: 7081502XFR (1012734)

---

Ce produit n'est pas classé dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement, et un scénario d'exposition n'est pas requis. Cette FDS transmet des mesures de gestion des risques appropriées.

<b>ANNEXE</b>
---------------

Annexe non requise pour ce produit.

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50  
Date de révision: 09 Mar 2018  
Numéro de révision: 1.07  
Page 1 de 14

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

<b>RUBRIQUE 1</b>	<b>IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE</b>
-------------------	--

Cette FDS est conforme aux réglementations françaises à la date de révision ci-dessus.

### 1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT

**Nom du produit:** CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50  
**Description du produit:** Huile de base et additifs  
**Code de produit:** 20202050B060, 400814, 564674-60

### 1.2. UTILISATIONS IDENTIFIEES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE ET UTILISATIONS DECONSEILLEES

**Emploi prévu:** Liquide hydraulique/de transmission

**Usages déconseillés:** Aucun sauf si spécifié ailleurs dans cette FDS.

### 1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNEES DE SECURITE

**Fournisseur:** ESSO Société Anonyme Française  
Tour Manhattan  
La Defense 2  
5/6 Place de l'Iris  
F-92400 COURBEVOIE  
France

**N° du fournisseur (standard):** +33 1 49 67 90 00  
**Adresse internet pour les FDS:** [www.msds.exxonmobil.com](http://www.msds.exxonmobil.com)  
**Courriel:** [sds.france@exxonmobil.com](mailto:sds.france@exxonmobil.com)  
**Fournisseur / Enregistreur:** (FR) +33 1 49 67 90 00  
**Numéro Client Chemtrec (CCN):** +(33)-975181407

### 1.4. NUMERO D'APPEL D'URGENCE

**Centre antipoison:** 01 4542 5959 (ORFILA)

<b>RUBRIQUE 2</b>	<b>IDENTIFICATION DES DANGERS</b>
-------------------	-----------------------------------

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50  
Date de révision: 09 Mar 2018  
Numéro de révision: 1.07  
Page 2 de 14

## 2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé

## 2.2. ELEMENTS D'ETIQUETAGE

Aucun élément d'étiquetage au titre du Règlement (CE) N° 1272/2008

**Contient:** SULFONATE DE CALCIUM Peut produire une réaction allergique.

## 2.3. AUTRES DANGERS

### Dangers physiques / chimiques:

Pas de danger significatif.

### Dangers sur la santé:

L'injection à haute pression sous la peau peut causer des lésions graves. Une exposition excessive peut conduire à une irritation respiratoire, des yeux ou de la peau.

### Dangers pour l'environnement:

Pas de danger significatif. Le produit ne satisfait pas aux critères PBT ou vPvB conformément à l'Annexe XIII de REACH.

## RUBRIQUE 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

**3.1. SUBSTANCES** Non applicable. Ce produit est un mélange au sens réglementaire.

### 3.2. MELANGES

Ce produit est défini comme un mélange.

### Substance(s) dangereuse(s) reportable(s) satisfaisant aux critères de classification et/ou avec valeur limite d'exposition (VLE).

Nom	CAS#	CE#	Enregistrement #	Concentration *	Classification SGH/CLP
DERIVES DE POLYPROPENE BENZENESULFONATE DE CALCIUM	POLYMER		NE	0.1 - < 1%	Skin Sens. 1 H317
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	265-158-7	01-2119487077-29	1 - < 5%	Asp. Tox. 1 H304
TETRAPROPENYL PHENOL	121158-58-5	310-154-3	01-2119513207-49	0.1 - < 1%	Aquatic Acute 1 H400 (M factor 10), Aquatic Chronic 1 H410 (M factor 10), Repr. 1B H360F, Skin Corr. 1C H314



Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 3 de 14

ALKARYLDITHIOPHOSPHATE DE ZINC	11059-65-7	234-277-6	NE	1 - < 5%	[Aquatic Acute 3 H402], Aquatic Chronic 3 H412
--------------------------------	------------	-----------	----	----------	---

Remarque : Toute classification entre parenthèses est un module SGH qui n'a pas été adopté par l'UE dans le règlement CLP (n° 1272/2008) et n'est par conséquent pas applicable dans l'UE ni dans des pays hors UE qui ont appliqué le règlement CLP; elle est présentée à titre informatif uniquement.

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le produit est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Remarque: Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions de danger.

## **RUBRIQUE 4 PREMIERS SECOURS**

### **4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS**

#### **INHALATION**

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

#### **CONTACT CUTANE**

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si le produit est injecté dans ou sous la peau, ou dans une quelconque autre partie du corps, la personne doit immédiatement faire l'objet d'un examen chirurgical d'urgence par un médecin, quels que soient l'aspect et la taille de la lésion. Bien que les symptômes initiaux de l'injection sous pression puissent être minimes voire inexistant, un traitement chirurgical précoce, dans les heures qui suivent, peut contribuer à réduire grandement l'étendue de la lésion à terme.

#### **CONTACT AVEC LES YEUX**

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

#### **INGESTION**

Obtenir des soins médicaux immédiats.

### **4.2. PRINCIPAUX SYMPTOMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES**

Nécrose locale mise en évidence par l'apparition différée de douleurs et lésions tissulaires quelques heures après l'injection.

### **4.3. INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES**

Des moyens spéciaux permettant de procurer un traitement médical spécifique et disponible immédiatement sur le lieu de travail, n'apparaissent pas nécessaires.

## **RUBRIQUE 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50  
Date de révision: 09 Mar 2018  
Numéro de révision: 1.07  
Page 4 de 14

---

## 5.1. MOYENS D'EXTINCTION

**Moyens d'extinction appropriés:** Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour éteindre les flammes.

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jets d'eau directs.

## 5.2. DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE ET DU MELANGE

**Produits de combustion dangereux:** Aldéhydes, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone, Fumée et vapeurs, Oxydes de soufre

## 5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

**Instructions de lutte contre l'incendie:** Evacuer la zone. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

## PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

**Point d'éclair [Méthode]:** >230°C (446°F) [ASTM D-92]

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**

UEL: 7.0 LEL: 0.9 [Estimation]

**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible

<b>RUBRIQUE 6</b>
-------------------

<b>MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL</b>
---

## 6.1. PRECAUTIONS INDIVIDUELLES, EQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

### PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

### MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques. Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés. Protection respiratoire : un équipement de protection respiratoire ne sera nécessaire que dans certaines situations spécifiques, ex. formation de brouillards. On peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre pour poussières/vapeurs organiques ou un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures est recommandé.

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 5 de 14

Les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles. Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés. Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

## 6.2. PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieures. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égoûts, sous-sols ou espaces clos.

## 6.3. METHODES ET MATERIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

**Déversement terrestre:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

**Déversement dans l'eau:** Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Contenir immédiatement le déversement à l'aide de barrages flottants. Avertir les autres navires. Eliminer de la surface par écrémage ou à l'aide d'absorbants appropriés. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants.

Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

## 6.4. REFERENCE A D'AUTRES SECTIONS

Voir rubriques 8 et 13.

## RUBRIQUE 7

## MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. PRECAUTIONS A PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

Eviter tout contact physique. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Lorsque le produit est manipulé en vrac, une étincelle électrique est susceptible d'enflammer toute vapeur inflammable provenant des liquides ou des résidus pouvant être présents (par exemple, durant les opérations de connexion/déconnexion au chargement). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriées. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dûs à l'électricité statique)

**Accumulateur de charges statiques:** Ce produit accumule l'électricité statique.

### 7.2. CONDITIONS NECESSAIRES POUR ASSURER LA SECURITE DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'EVENTUELLES INCOMPATIBILITES

Le type de conteneur utilisé pour stocker le produit peut avoir un effet sur l'accumulation statique et la dissipation. Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés. Garder à l'écart des matériaux à éviter.

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 6 de 14

**7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S)**

La rubrique 1 informe sur les utilisations identifiées. Aucuns conseils disponibles spécifiques à l'industrie ou à un secteur d'activité.

**RUBRIQUE 8 CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. PARAMETRES DE CONTROLE****VALEURS LIMITES D'EXPOSITION**

**Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)**

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard		Remarque	Source
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	Brouillard	VME	5 mg/m <sup>3</sup>		ACGIH

**Valeurs limites d'exposition pour les substances pouvant se former lors de la manipulation de ce produit :**

En cas de formation de brouillards ou d'aérosols, la valeur suivante est recommandée: 5 mg/m<sup>3</sup> - ACGIH TLV (fraction inhalable).

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts suivants :

INRS

**8.2. CONTROLES DE L'EXPOSITION****MESURES D'ORDRE TECHNIQUE**

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles. Mesures de contrôle à envisager:

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

**PROTECTION INDIVIDUELLE**

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

**Protection respiratoire:** Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat pour protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 7 de 14

entretien doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables. Les types d'appareils respiratoires à envisager sont :

Aucune exigence particulière dans les conditions normales d'utilisation avec une ventilation suffisante.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

**Protection des mains:** Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est recommandé. Nitrile, épaisseur minimum de 0.38 mm ou une barrière de protection comparable avec un niveau de performance élevé pour des conditions d'utilisation continue, une durée de 480 minutes minimum de perméabilité conformément aux normes CEN EN 420 et EN 374.

**Protection des yeux:** Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

**Protection de la peau et du corps:** Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port d'une tenue résistant aux produits chimiques et aux produits pétroliers est recommandé.

**Mesures d'hygiène spécifiques:** Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

## CONTROLES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL

Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

## RUBRIQUE 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques sont fournies pour des considérations de sécurité, santé et environnement uniquement et sont susceptibles de ne pas totalement décrire les spécifications du produit. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur.

### 9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

Etat physique: liquide

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 8 de 14

**Couleur:** Brun  
**Odeur:** Caractéristique  
**Seuil olfactif:** Aucune donnée disponible  
**pH:** Techniquement non réalisable  
**Point de fusion:** Techniquement non réalisable  
**Point de congélation:** Aucune donnée disponible  
**Point initial d'ébullition / et intervalle d'ébullition:** > 316°C (600°F) [Estimation]  
**Point d'éclair [Méthode]:** >230°C (446°F) [ASTM D-92]  
**Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1):** Aucune donnée disponible  
**Inflammabilité (solide, gaz):** Techniquement non réalisable  
**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air):**  
UEL: 7.0 LEL: 0.9 [Estimation]  
**Tension de vapeur:** < 0.013 kPa (0.1 mm Hg) à 20°C [Estimation]  
**Densité de vapeur (air = 1):** > 2 à 101 kPa [Estimation]  
**Densité (à 15 °C):** 0.906 [ASTM D4052]  
**Solubilité(s) : eau** Négligeable  
**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** > 3.5 [Estimation]  
**Température d'auto-inflammation:** Aucune donnée disponible  
**Température de décomposition:** Aucune donnée disponible  
**Viscosité:** 195 cSt (195 mm<sup>2</sup>/sec) à 40°C | 18.05 cSt (18.05 mm<sup>2</sup>/sec) à 100°C [ASTM D 445]  
**Propriétés explosives:** Aucun  
**Propriétés oxydantes:** Aucun

## 9.2. AUTRES INFORMATIONS

**Point d'écoulement:** -12°C (10°F) [ASTM D97]

**Extrait DMSO (huile minérale seulement), IP-346:** < 3 % pds

## RUBRIQUE 10 STABILITE ET REACTIVITE

**10.1. REACTIVITE:** Voir sous-rubriques ci-dessous.

**10.2. STABILITE CHIMIQUE:** Le produit est stable dans les conditions normales.

**10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES:** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**10.4. CONDITIONS A EVITER:** Chaleur excessive. Sources d'ignition de haute énergie

**10.5. MATIERES INCOMPATIBLES:** Oxydants forts

**10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.

## RUBRIQUE 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Classe de danger	Conclusion / Remarques
------------------	------------------------

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 9 de 14

<b>Inhalation</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention.
<b>Ingestion</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>PEAU</b>	
Toxicité aiguë: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Faiblement toxique. Basé sur l'évaluation des composants.
Corrosion cutanée/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Irritation cutanée négligeable à température ambiante. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>YEUX</b>	
Lésions oculaires graves/Irritation: Aucune donnée de référence pour ce produit.	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Sensibilisation</b>	
Sensibilisation respiratoire: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un sensibilisant cutané. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Aspiration:</b> Données disponibles.	Non susceptible de présenter un danger par aspiration. Basé sur les propriétés physico-chimiques du produit.
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être un mutagène sur les cellules germinales. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Cancérogénicité:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer le cancer. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Toxicité sur la reproduction:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être toxique pour la reproduction. Basé sur l'évaluation des composants.
<b>Lactation:</b> Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible d'être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity, STOT)</b>	
Exposition unique: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'une exposition unique.
Exposition répétée: Pas de données finales pour ce produit.	Non susceptible de provoquer des lésions d'organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Basé sur l'évaluation des composants.

## AUTRES INFORMATIONS

### Pour le produit lui-même:

Les concentrations des composants dans cette formulation ne sont pas susceptibles de causer une sensibilisation cutanée, sur la base des tests sur les composants ou sur des formulations similaires .

### Contient:

Huile de base fortement raffinée : Non cancérogène lors d'études sur l'animal. Le produit représentatif passe positivement le test d'Ames modifié, l'IP-346, et/ou autres tests de dépistage. Des études dermales et d'inhalation ont mis en évidence des effets minimes ; une infiltration non spécifique des cellules immunitaires dans les poumons, une déposition de l'huile et une formation de granulome minime. Non sensibilisant dans les tests sur animaux.

Tétrapropénylphénol (TPP). Le TPP a été testé par gavage oral de rats lors d'une étude de toxicité sur la reproduction sur une génération et dans l'alimentation de rats lors d'une étude de toxicité sur la reproduction sur deux générations. Les résultats de l'étude sur une génération incluent une diminution du poids des ovaires et des changements dans les

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 10 de 14

organes reproducteurs mâles. Les résultats de l'étude sur deux générations incluent une cyclicité œstrale prolongée, une diminution du poids des ovaires, une accélération de la maturation sexuelle, une diminution significative de la moyenne de la portée, une diminution des taux de fertilité, de l'hypospermie, une diminution du poids des organes reproducteurs mâles. Une limite spécifique de concentration (SCL) de 1,5 % poids de TPP a été calculée par le fournisseur sur la base de la dose sans effet adverse observé - NOAEL (15 mg/kg/j) dans l'alimentation du rat lors d'une étude de toxicité sur la reproduction sur deux générations et cela a été confirmé par des études avec d'autres substances contenant du TPP comme impureté.

**RUBRIQUE 12****INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

**12.1. TOXICITE**

Produit -- N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

**12.2. PERSISTANCE ET DEGRADABILITE****Biodégradation:**

Composant d'huile de base -- Probablement intrinsèquement biodégradable.

**12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION**

Composant d'huile de base -- Présente un risque de bioaccumulation, toutefois métabolisme et propriétés physiques peuvent réduire la bioconcentration et limiter la biodisponibilité.

**12.4. MOBILITE DANS LE SOL**

Composant d'huile de base -- Peu soluble, flotte et est susceptible de migrer de l'eau vers la terre. Susceptible de se répartir entre les sédiments et la phase solide des eaux usées.

**12.5. RESULTATS DES EVALUATIONS PBT ET vPvB**

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPvB, ou n'en contient pas.

**12.6. AUTRES EFFETS NEFASTES**

Pas d'effets néfastes attendus.

REMARQUE: Un ou plusieurs composants de ce produit contiennent une impureté (alkylphénol ramifié) qui est très toxique pour les organismes aquatiques. Les composants contenant l'impureté ont été testés par le fournisseur et n'ont pas été trouvés plus que faiblement toxiques pour les organismes aquatiques.

**RUBRIQUE 13****CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**



Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 11 de 14

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

### 13.1. METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables. Protégez l'environnement. Éliminez les huiles usées dans les sites agréés. Évitez les contacts avec la peau. Ne mélangez pas l'huile usagée avec des solvants, du liquide de frein ou de refroidissement pour moteur.

### INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

**Code de déchet européen:** 13 02 05\*

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Ce produit est classé comme déchet dangereux selon la directive 91/689/CE sur les déchets dangereux et est soumis aux clauses de cette directive à moins que l'article 1(5) ne s'applique.

**Mise en garde concernant les emballages vides** Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales. NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT.

## RUBRIQUE 14

## INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**TERRE (ADR/RID):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport terrestre

**VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport par voies navigables intérieures

**MER (IMDG):** 14.1-14.6 Non réglementé pour le transport maritime selon le code IMDG

**MER (Annexe II de la convention MARPOL 73/78):**

14.7. Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Non classé selon l'Annexe II

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50  
Date de révision: 09 Mar 2018  
Numéro de révision: 1.07  
Page 12 de 14

**AIR (IATA): 14.1-14.6** Non réglementé pour le transport aérien

**RUBRIQUE 15****INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES**

**Listé ou exempt de la liste/notification sur les inventaires chimiques suivants (Peut contenir des substances sujettes à notification active à l'inventaire TSCA de l'EPA avant l'importation aux États-Unis):** AICS, DSL, ENCS, IECSC, KECI, PICCS, TCSI, TSCA

**15.1. REGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIERES A LA SUBSTANCE OU AU MELANGE EN MATIERE DE SECURITE, DE SANTE ET D'ENVIRONNEMENT****Directives et Règlements UE applicables:**

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Règlement (CE) n° 689/2008 [...concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux ... et amendements à ce règlement]

Règlement (CE) n°1272/2008 [relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.. et amendements à ce règlement]

**Lois et réglementations nationales:**

**Maladies à caractère professionnel:** n° 15, n° 601

**Maladies professionnelles:** n° 36

**15.2. EVALUATION DE LA SECURITE CHIMIQUE**

**Informations REACH:** Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la ou les substances présentes dans ce produit.

**RUBRIQUE 16****AUTRES INFORMATIONS**

**REFERENCES:** Les sources d'information utilisées pour élaborer cette fiche de données de sécurité incluent une ou plusieurs des sources suivantes: résultats d'études toxicologiques internes ou de fournisseur(s), dossiers produits du CONCAWE, publications d'autres associations industrielles telle que le consortium européen REACH des solvants hydrocarbonés, Robust Summaries du programme USA HPV, la base de données européenne IUCLID, publications de l'USA National Toxicological Program, et autres sources, de façon appropriée.

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 13 de 14

**Liste des abréviations et acronymes susceptibles d'être utilisés dans cette fiche de données de sécurité:**

<b>Acronyme</b>	<b>Texte complet</b>
N/A	Non applicable
N/D	Non déterminé
NE	Non établi
COV	Composé Organique Volatil
AICS	Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)
AIHA WEEL	Valeurs limites d'exposition dans l'environnement de travail édictées par l'Association américaine d'hygiène industrielle (American Industrial Hygiene Association)
ASTM	ASTM International, connue à l'origine sous le nom de American Society for Testing and Materials (ASTM)/Société américaine d'essais et de matériaux
DSL	Domestic Substance List (Canada)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Substances)
ELINCS	Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
ENCS	Existing and new Chemical Substances (Inventaire Japonais)
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (Inventory of Existing Chemical Substances in China)
KECI	Inventaire coréen des substances chimiques existantes (Korean Existing Chemicals Inventory)
NDSL	Non-Domestic Substances List (Canada)
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (New Zealand Inventory of Chemicals)
PICCS	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances)
VLE (TLV)	Valeur limite d'exposition VLE (TLV) (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux / ACGIH)
TSCA	Toxic Substances Control Act (Inventaire USA)
UVCB	Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.
LC	Lethal Concentration
LD	Lethal Dose
LL	Lethal Loading
EC	Effective Concentration
EL	Effective Loading
CSEO (NOEC)	No Observable Effect Concentration
DSEO-R (NOELR)	No Observable Effect Loading Rate

**LEGENDE DES MENTIONS DE DANGER FIGURANT DANS LA RUBRIQUE 3 DE CE DOCUMENT (pour information uniquement) :**

Asp. Tox. 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires ; Danger par aspiration, catégorie de danger

Skin Corr. 1B H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves ; Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée ; Sensibilisation cutanée, catégorie de danger

Repr. 1B H360F: Peut nuire au fœtus ; Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B (Fertilité)

Aquatic Acute 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie [Aquatic Acute 3 H402]: Nocif pour les organismes aquatiques ; Danger aigu pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

Aquatic Chronic 3 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme ; Danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie

Nom du produit: CAT TRANSMISSION AND DRIVE TRAIN OIL (TDTO) 50

Date de révision: 09 Mar 2018

Numéro de révision: 1.07

Page 14 de 14

---

**LES REVISIONS SUIVANTES ONT ETE FAITES DANS CETTE FICHE DE DONNEES DE SECURITE:**

Composition: Tableau des composants pour REACH Une information a été modifiée.

Scénario non requise Une information a été ajoutée.

Rubrique 4 : Ingestion Une information a été modifiée.

Rubrique 4 : Contact cutané Une information a été modifiée.

Rubrique 7 : Manipulation Une information a été modifiée.

Rubrique 8 : Protection des mains - normes européennes Une information a été ajoutée.

Rubrique 8 : Protection des mains Une information a été modifiée.

Rubrique 8 : Protection de la peau et du corps Une information a été modifiée.

Rubrique 11 : Autres effets sur la santé Une information a été modifiée.

Rubrique 15: Statut / Inventaires chimiques nationaux Une information a été modifiée.

Rubrique 16: Codes EPI Une information a été modifiée.

Rubrique 16: Légende des mentions de danger Une information a été modifiée.

---

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance d'ExxonMobil, exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter ExxonMobil pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible édité par ExxonMobil. Ces informations et les recommandations sont mises, pour prise en compte et examen, à la disposition de l'utilisateur. Il est de la responsabilité de celui-ci de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si l'acheteur reconditionne ce produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires figurent avec et/ou sur le conteneur. Les mises en garde et les procédures pour manipuler en toute sécurité doivent être fournies aux utilisateurs et manipulateurs. L'altération de ce document est strictement interdite. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la republication ou la retransmission de ce document, en totalité ou partie, n'est pas permise. Le terme "ExxonMobil" est utilisé pour des raisons de commodité, et peut faire référence à une ou plusieurs sociétés, telles que ExxonMobil Chemical Company, Exxon Mobil Corporation ou toute société affiliée dans laquelle serait détenu un intérêt direct ou indirect.

---

À usage interne seulement

MHC: 0B, 0B, 0, 0, 0, 0

PPEC: C

DGN: 2006452XFR (545262)

---

Ce produit n' est pas classé dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement, et un scénario d'exposition n'est pas requis. Cette FDS transmet des mesures de gestion des risques appropriées.

<b>ANNEXE</b>
---------------

Annexe non requise pour ce produit.

## MAITRE D'OUVRAGE



BIOSYNERGY  
**Port-Sud du Havre**  
**Route des Gabions**  
**76 700 Rogerville**

## ENTREPRENEUR PRINCIPAL



SUEZ RV France  
**Tour CB21**  
**16 place de l'Iris**  
**92 040 La Défense Cedex**

## Annexe 1.3.3

# Réactif de dénitrification : eau ammoniacale 25%

### MAITRISE D'OEUVRE

INGEVALOR  
 26, Chemin de la Forestière  
 69 130 Ecully



AD INGENIERIE  
 2 Avenue ZAC de Chassagne  
 69 360 Ternay



GROUPE DELTA  
 17 rue Irène Joliot Curie  
 ZA Les Ruies  
 38 320 Eybens



### EMETTEUR



INGEVALOR  
 26, Chemin de la Forestière  
 69 130 Ecully

Numérotation interne : **18-037 DCE E 0322**

**PROJET K2673 - BioSynErgy 76**

#### Historique des révisions

Rev	Date	Statut	Objet de la révision	Emis par	Vérifié par	Validé par
A	29/10/2020	DCE	Première diffusion	SA		

N° Projet	Section	Emetteur	Disc	Zone	Type	N° Chrono	
K2673	ALL	ING	CM	0000	TQS	0322	A

Date d'édition/ Date de révision : 24.07.2019  
Date de la précédente édition : 04.07.2017  
Version : 9.0



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Ammoniac en solution 25%

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Ammoniac en solution 25%  
Numéro dans l'index : 007-001-01-2  
Numéro CE : 215-647-6  
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488876-14-0015  
Numéro CAS : 1336-21-6  
Code du produit : PA002L  
Type de produit : liquide  
Formule chimique : NH<sub>4</sub>OH

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Remarques : La fiche de données de sécurité et tout scénario d'exposition potentiellement annexé sont réalisés conformément au règlement REACH et ne reflètent en aucun cas les normes de spécification, de pureté ou de qualité pouvant être requises pour des applications et utilisations spécifiques du produit identifié sous la rubrique 1.1.

#### Utilisations identifiées

Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).  
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.  
Utilisation industrielle comme intermédiaire.  
Utilisation industrielle pour la réduction des gaz NO<sub>x</sub> et SO<sub>x</sub>.  
Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.  
Utilisation industrielle en tant que fluide caloporteur.  
Utilisation industrielle en tant que produit chimique/nutriment.  
Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article.  
N' atteint pas la surface.  
Utilisation industrielle pour la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.

Utilisation industrielle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.  
 Utilisation professionnelle dans la formulation de mélanges.  
 Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment.  
 Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.  
 Utilisation professionnelle de produit chimique en laboratoire/recherche.  
 Utilisation professionnelle en tant que fluide caloporteur.  
 Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N'atteint pas la surface.  
 Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.  
 Utilisation professionnelle en tant qu'agent photochimique.

<b>Utilisations non recommandées</b>	: Autre industrie non spécifiée
<b>Raison</b>	: Du fait du manque d'expérience ou de données, le fournisseur ne peut pas approuver cette application.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse** Yara France - Industrial  
**Rue** : Immeuble Opus 12  
 77, esplanade du Général de Gaulle  
 CS 90047  
**Code postal** : 92914  
**Ville** : Paris La Defense Cedex  
**Pays** : France  
**Numéro de téléphone** : +33 1 55 69 96 00  
**N° de fax** : +33 1 55 69 98 00  
**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : reach.france@yara.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro de téléphone** : +33 1 45 42 59 59 = n° d'urgence ORFILA (INRS) / +33 800 628 628 = n° d'urgence Yara France  
**Heures ouvrables** : 24h/24h

**Fournisseur**  
**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : +33 (0)800 628 628 (24h/24h)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange.

**Définition du produit** : Substance mono-constituant

### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

**Classification** : Skin Corr. 1, H314  
 Eye Dam. 1, H318  
 STOT SE 3, H335

Aquatic Acute 1, H400  
 Aquatic Chronic 2, H411

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes de danger :



### Mention d'avertissement :

Danger

### Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

#### Prévention :

P280-d Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention :

P260-b Ne pas respirer les gaz ou vapeurs.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:  
 P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
 P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P304 EN CAS D'INHALATION:  
 P340 Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P303 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):  
 P361 Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
 P353 Rincer la peau à l'eau.

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et**

: Applicable, Tableau 3.



**préparations dangereuses et de certains articles dangereux****Exigences d'emballages spéciaux**

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.  
 Avertissement tactile de danger : Non applicable.

**2.3 Autres dangers**

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non.  
 La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non.  
 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun.  
 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Le gaz ammoniac peut former des mélanges explosifs avec l'air dans les récipients fermés contenant de l'ammoniac en solution. Avant de commencer un travail par point chaud, vidanger les récipients et les nettoyer à fond avant de commencer ce travail.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1 Substances** : Substance mono-constituant

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Ammoniac ....%	RRN: 01-2119488876-14 CE: 215-647-6 CAS : 1336-21-6 Index: 007-001-01-2	>= 25 - < 30	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 2, H411	[A]

Type

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Aucun autre composant présent, sur la base des connaissances actuelles du fournisseur, n'est classé ou ne contribue à la classification de la substance, et ne nécessite donc un signalement dans cette

section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Inhalation** : Éviter l'inhalation de la vapeur, de la brume ou du brouillard. En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin immédiatement. Les brûlures chimiques doivent être traitées sans tarder par un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur  
larmolement  
rougeur
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

**Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Non identifié.

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. Cette substance est toxique pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

**Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes d'azote  
Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits.  
En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de

protection de base contre les accidents chimiques.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Pour les non-secouristes** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

**Pour les secouristes** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

**Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

- 6.4 Référence à d'autres rubriques** :
- Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
  - Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
  - Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** :
- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** :
- Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Recommandations** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Entourer de digues les installations de stockage pour prévenir toute pollution des sols et des eaux en cas de déversement.

### Directive Seveso - Seuils de déclaration

#### Critères de danger

Catégorie	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
E1 : Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1	100 t	200 t

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

**Remarque** : Aucune valeur de limite d'exposition connue.

**Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :

- Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)
- Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
- Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)

Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
Ammoniac ....%	DNEL	Court terme Voie cutanée	6,8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	47,6 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme	47,6 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Systémique

		Inhalation			
	DNEL	Court terme Inhalation	36 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Voie cutanée	6,8 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	14 mg/m <sup>3</sup>	Opérateurs	Local

**PNEC**

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
Ammoniac ....%	PNEC	Eau douce	0,0011 mg/l	Facteurs d'Évaluation
	PNEC	Marin	0,0011 mg/l	Facteurs d'Évaluation

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Contrôles techniques appropriés** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

**Mesures de protection individuelle**


**Mesures d'hygiène** : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau. Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Protection des yeux/du visage** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.  
**Recommandé:** Lunettes étanches bien ajustées, CEN: EN166,

**Protection de la peau**

**Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Pour des applications générales, nous recommandons généralement d'utiliser des gants d'une épaisseur supérieure à 0,35 mm. Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un indicateur fiable de résistance des gants à un produit chimique spécifique. En effet, la perméabilité du gant dépendra de la composition précise du matériau de ce dernier.

> 8 heures (temps avant transpercement) :  
Viton®/caoutchouc butyle

- Protection corporelle** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus. Recommandé Vêtements de protection
- Autre protection cutanée** : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.
- Protection respiratoire** : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé filtre à ammoniacque (Type K)
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.
- Équipement de protection individuelle (Pictogrammes)** : 

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique** : liquide
- Couleur** : Incolore.,
- Odeur** : piquante, forte, odeur d'ammoniacque
- Seuil olfactif** : Indéterminé.
- pH** : 12,2
- Point de fusion/point de congélation** : -55 °C
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : 38 °C
- Point d'éclair** : Indéterminé
- Taux d'évaporation** : Indéterminé
- Inflammabilité (solide, gaz)** : Ininflammable.
- Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité** : **Seuil minimal:** Indéterminé  
**Seuil maximal:** Indéterminé
- Pression de vapeur** : 447 hPa @ 20 °C
- Densité de vapeur** : Indéterminé
- Densité relative** : Indéterminé
- Densité apparente** : Indéterminé



<b>Masse volumique</b>	:	0,907 g/cm <sup>3</sup> @ 20 °C
<b>Miscibilité avec l'eau</b>	:	Miscible dans l'eau.
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	:	Indéterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	:	Indéterminé
<b>Viscosité</b>	:	<b>Dynamique:</b> Indéterminé. <b>Cinématique:</b> 1,3 mm <sup>2</sup> /s
<b>Propriétés explosives</b>	:	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	:	Aucun

### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b><u>10.1 Réactivité</u></b>	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<b><u>10.2 Stabilité chimique</u></b>	:	Le produit est stable.
<b><u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u></b>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<b><u>10.4 Conditions à éviter</u></b>	:	Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
<b><u>10.5 Matières incompatibles</u></b>	:	Réagit violemment avec les halogènes. Réactif avec les acides et oxyde. Corrosif pour le métal galvanisé. Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les acides
<b><u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u></b>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
Ammoniac ....%	Yeux	Lapin	Irritant puissant		IUCLID 5

**Conclusion/Résumé**

- Peau** : Corrosif pour la peau.  
**Yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.  
**Respiratoire** : Peut irriter les voies respiratoires.

### Sensibilisation

#### **Conclusion/Résumé**

- Peau** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Respiratoire** : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

### Mutagénicité

Nom du produit/composant	Méthode	Détail de l'essai	Résultat	Références
Ammoniac ....%				
	OECD 471	In vitro	Négatif	IUCLID
	OECD 474	In vivo	Négatif	IUCLID

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Cancérogénicité

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité pour la reproduction

- Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
Ammoniac ....%	Catégorie 3	Non applicable	Irritation des voies respiratoires

- Informations sur les voies d'exposition probables** : Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Peut irriter les voies respiratoires. La vapeur peut irriter les yeux et le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
- Contact avec la peau** : Provoque de graves brûlures.
- Contact avec les yeux** : Provoque de graves lésions des yeux.

### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement

comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux

- Ingestion** : Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
douleur ou irritation  
la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître
- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur

### **Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

#### **Exposition de courte durée**

**Effets potentiels immédiats** : Irritant pour les voies respiratoires.

**Effets potentiels différés** : Non identifié.

#### **Exposition prolongée**

**Effets potentiels immédiats** : Irritant pour les voies respiratoires.

**Effets potentiels différés** : Non identifié.

#### **Effets chroniques potentiels pour la santé**

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
Ammoniac ....%	Chronique NOAEL Voie orale	Mammifère	68 mg/kg	4 semaines	IUCLID 5

- Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur la fertilité** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur le développement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Effets sur ou via l'allaitement** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres effets** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Autres informations** : Non disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

Nom du produit/composant	Méthode	Espèces	Résultat	Exposition	Références
Ammoniac ....%					

	Aiguë CL50 Eau douce	Poisson.	0,89 mg/l	96 h	IUCLID 5
	Aiguë CL50 Eau douce	Daphnie	101 mg/l	48 h	IUCLID 5
	Chronique NOEC Eau douce	Daphnie	0,79 mg/l	96 h	IUCLID 5

**Conclusion/Résumé** : Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Facilement biodégradables par les plantes et le sol.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/composant	LogPow	FBC	Potentiel
Ammoniac ....%	-0,64	Non applicable.	faible

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau (KOC)** : 13,8

**Mobilité** : Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car sa solubilité dans l'eau est de : élevée

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT** : Non.

**vPvB** : Non.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de

**Déchets Dangereux** : toutes les autorités compétentes.  
Oui.

**Catalogue Européen des Déchets**


Code de déchets	Désignation du déchet
06 02 03*	hydroxyde d'ammonium

**Emballage**



**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.



**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.



**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Réglementation: ADR/RID	
14.1 Numéro ONU	2672
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AMMONIAC EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8 
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.
<b>Autres informations</b>	
<b><u>Numéro d'identification du danger</u></b>	: 80
<b><u>Code tunnel</u></b>	: (E)

Réglementation: ADN	
14.1 Numéro ONU	2672
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AMMONIAC EN SOLUTION
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8

	 
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.
<b>Autres informations</b>	
<b><u>Code danger</u></b>	: N1

<b>Réglementation: IMDG</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	2672
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	AMMONIA SOLUTION
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8  
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.
<b>Autres informations</b>	
<b><u>Polluant marin</u></b>	: Non.
<b><u>Code IMDG, Groupe de séparation</u></b>	: SG18
<b><u>Programmes d'urgence ("EmS")</u></b>	: F-A, S-B

<b>Réglementation: IATA</b>	
<b>14.1 Numéro ONU</b>	2672
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	AMMONIA SOLUTION
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	8  
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Oui.
<b>Autres informations</b>	
<b><u>Polluant marin</u></b>	: Oui.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : Transport avec les utilisateurs locaux : S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement

accidentel.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Nom d'expédition : Ammonia aqueous (28% or less)  
 Type de navire : 2  
 Catégorie de pollution : Y

**14.8 IMSBC** : Non applicable.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)****Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation**

**Annexe XIV:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Substances extrêmement préoccupantes:** Aucun des composants n'est répertorié.

**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux** : Applicable, Tableau 3.

**Autres Réglementations UE****Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Aucun des composants n'est répertorié.

**Directive Seveso**

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

**Critères de danger****Catégorie**

E1 : Dangereux pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

**Réglementations nationales**

**Règlement relatif aux produits biocides** : Non applicable.

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Aucune substance répertoriée

**Installations classées** : Installations classées pour l'environnement : concerné par la rubrique 4510 de la Nomenclature des Installations.

**Surveillance médicale renforcée** : Article R 4624-18 3°, h) du code du travail fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale

- Information relative au pays** : renforcée: non applicable  
Articles L4412-1 et R.4412-1 à R. 4412-57 : Contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
- Remarques** : A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Terminé.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

- Abréviations et acronymes** : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë  
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
DNEL = Dose dérivée sans effet  
DMEL = dose dérivée avec effet minimum  
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP  
PNEC = concentration prédite sans effet  
RRN = Numéro d'enregistrement REACH  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable  
bw = Masse corporelle
- Principales sources de données** : EU REACH IUCLID5 CSR.  
National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.  
Sphera Solutions Inc., 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada.  
Regulation (EC) No 1272/2008 Annex VI.

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Skin Corr. 1, H314	D'après les données d'essai
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essai
STOT SE 3, H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1, H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2, H411	Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]



Skin Corr. 1, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1
Skin Corr. 1B, H314	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B
Eye Dam. 1, H318	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
STOT SE 3, H335	TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3
Aquatic Acute 1, H400	TOXICITÉ À COURT TERME (AIGUË) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2

**Commentaires lors de la révision** : Les sections suivantes comportent des informations nouvelles et mises à jour : 2, 11.

**Date d'impression** : 21.10.2019  
**Date d'édition/ Date de révision** : 24.07.2019  
**Date de la précédente édition** : 04.07.2017  
**Version** : 9.0  
**Élaborée par** : Yara Chemical Compliance (YCC).

|| Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

#### Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)**  
**- Scénario d'exposition/Instructions de sécurité :**

**Identification de la substance ou du mélange**

**Définition du produit** : Substance mono-constituant

**Nom du produit** : Ammoniac en solution 25%



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDS<sub>e</sub>)**  
**- Scénario d'exposition :**

**Section 1 – Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ....% - Distribution, Formulation, 5 - 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** : Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).  
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

**Liste des descripteurs d'utilisation**

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC02

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC01, PC09a, PC12, PC16, PC18, PC19, PC20, PC21, PC26, PC29, PC30, PC34, PC35, PC37, PC39, PC40

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.

**Numéro du SE** : 02720-1/2013-11-25

**Section 2 – Contrôles de l'exposition**

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:**

<b>Caractéristiques du produit</b>	:	Dans des préparations aqueuses.
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	:	5 - 25 %
<b>Quantités utilisées</b>	:	Tonnage annuel du site 1000000
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	:	Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m3/j) : 20.000 Facteur de dilution local dans l'eau douce 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10
<b>Jours d'émission</b>	:	330
<b>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	:	<b>ERC02:</b> 2,5 %
<b>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	:	<b>ERC02:</b> 2 %
<b>Mesures de gestion des risques - Eau</b>	:	Traitement des eaux usées : Efficacité du traitement 99,9 %
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	:	Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.
<b>Traitement adapté des déchets</b>	:	Élimination d'azote biologique

<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:</b>		
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	:	5 - 25 %
<b>État physique</b>	:	Liquide préparations aqueuses

<b>Fréquence et durée de l'utilisation</b>	: Sauf mention contraire Durée d'utilisation (h/j) : > 4
<b>Domaine d'utilisation :</b>	: Intérieur, Extérieur
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Scénario contributif: <b>PROC02, PROC03, PROC08b, PROC15</b> L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée. Efficacité du traitement > 90 %  Scénario contributif: <b>PROC05, PROC08a, PROC09</b> L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée. Efficacité du traitement > 90 %  Scénario contributif: <b>PROC01</b> Aucune ventilation particulière requise.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

<b>Protection individuelle</b>	: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Efficacité du traitement > 90 %  Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).
<b>Protection respiratoire</b>	: Scénario contributif: <b>PROC02, PROC03, PROC08b, PROC15</b> Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., Efficacité du traitement > 95 %  Scénario contributif: <b>PROC05, PROC08a, PROC09</b> < 4 hours., Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., > 4 hours., Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %  Scénario contributif: <b>PROC01</b> Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

### Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet :** : Environment:, EUSES v2.1,  
[http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our\\_activities/public-health/risk\\_assessment\\_of\\_Biocides/euses](http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses)  
 Travailleurs :, ECETOC TRA v2.0 travailleur,  
<http://www.ecetoc.org/>

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : EUSES

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE :** : Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.  
 Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Modèle ECETOC TRA utilisé.

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE :** : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.  
 Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

**Section 4 – GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION**

**Environnement** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, EUSES v2.1

**Santé** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

**Abréviations et acronymes**

<b>Catégorie de procédé</b>	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire
<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	: ERC02 - Formulation de préparations
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	: PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC12 - Engrais PC16 - Fluides de transfert de chaleur PC18 - Encres et toners PC19 - Intermédiaire PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC21 - Substances chimiques de laboratoire PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC29 - Produits pharmaceutiques PC30 - Produits photochimiques PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels PC40 - Agents d'extraction



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)**  
**- Scénario d'exposition :**

**Section 1 – Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ....% - Industriel, 5 - 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** : Utilisation industrielle pour la réduction des gaz NOx et SOx.  
 Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.  
 Utilisation industrielle en tant que fluide caloporteur.  
 Utilisation industrielle en tant que produit chimique/nutriment.  
 Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N' atteint pas la surface.  
 Utilisation industrielle pour la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.  
 Utilisation industrielle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

**Liste des descripteurs d'utilisation**

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC07, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13, PROC19

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC04, ERC05, ERC06b, ERC07

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC01, PC09a, PC14, PC15, PC16, PC20, PC26, PC29, PC30, PC34, PC35, PC37, PC39, PC40

**Secteur d'utilisation finale** : SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU08, SU09, SU11, SU12, SU13, SU15, SU16, SU23, SU 0: Autre: NACE B, SU 0: Autre: NACE C28.2, SU 0: Autre: NACE M71

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.



Numéro du SE : 02689-1/2013-11-26

## Section 2 — Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:

<b>Caractéristiques du produit</b>	:	Dans des préparations aqueuses.
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	:	5 - 25 %
<b>Quantités utilisées</b>	:	Tonnage annuel du site 25000
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	:	Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m <sup>3</sup> /j) : 20.000 Facteur de dilution local dans l'eau douce 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10
<b>Jours d'émission</b>	:	330
<b>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>		<b>ERC04:</b> 95 % <b>ERC05:</b> 50 % <b>ERC06b:</b> 0,1 % <b>ERC07:</b> 5 %
<b>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>		<b>ERC04:</b> 100 % <b>ERC05:</b> 50 % <b>ERC06b:</b> 5 % <b>ERC07:</b> 5 %
<b>Mesures de gestion des risques - Eau</b>	:	Traitement des eaux usées : Efficacité du traitement 99,9 %
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	:	Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.

**Traitement adapté des déchets** : Élimination d'azote biologique

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : 5 - 25 %

**État physique** : Liquide  
préparations aqueuses

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Sauf mention contraire  
Durée d'utilisation (h/j) : > 4

**Domaine d'utilisation :** Intérieur, Extérieur

**Mesures de contrôle de ventilation** : Scénario contributif: **PROC07**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC19**  
Non applicable.

Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC09, PROC10, PROC13**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC01**  
Aucune ventilation particulière requise.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Protection individuelle** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

<b>Protection respiratoire</b>	<p><b>:</b> Scénario contributif: <b>PROC07</b> &lt; 4 hours:., Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., &gt; 4 hours:., Intérieur, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC19</b> Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b</b> Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:., Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC05, PROC09, PROC10, PROC13</b> &lt; 4 hours:., Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:., &gt; 4 hours:., Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC01</b> Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.</p>
--------------------------------	--

### Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

<b>Site internet :</b>	<p><b>:</b> Environment:., EUSES v2.1, <a href="http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses">http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses</a></p> <p>Travailleurs :., ECETOC TRA v2.0 travailleur, <a href="http://www.ecetoc.org/">http://www.ecetoc.org/</a></p>
------------------------	---

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	<b>:</b> EUSES
<b>ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE</b>	<p><b>:</b> Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.</p> <p>Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p>

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Modèle ECETOC TRA utilisé.
<b>ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE</b>	: Voir la section 8 dans le SDS, DNEL. Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

#### Section 4 – GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, EUSES v2.1
<b>Santé</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

#### Abréviations et acronymes

<b>Catégorie de procédé</b>	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC07 - Pulvérisation en milieu industriel et dans les applications de l'industrie PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris
-----------------------------	--

	<p>pesage)  PROC10 - Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre revêtement  PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage  PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles</p>
<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	<p>: ERC04 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles  ERC05 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice  ERC06b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs  ERC07 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</p>
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	<p>: PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité  PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants  PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie  PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques  PC16 - Fluides de transfert de chaleur  PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation  PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication  PC29 - Produits pharmaceutiques  PC30 - Produits photochimiques  PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication  PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau  PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels  PC40 - Agents d'extraction</p>
<b>Secteur d'utilisation finale</b>	<p>: SU04 - Fabrication de produits alimentaires  SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure  SU06a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers  SU06b - Fabrication de bois et produits à base de bois  SU08 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)  SU09 - Fabrication de substances chimiques fines  SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc  SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion  SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment  SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements  SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et</p>

optiques, équipements électriques  
 SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées  
 SU 0: Autre: NACE B - Industries extractives  
 SU 0: Autre: NACE C28.2 - Fabrication d'autres machines d'usage général  
 SU 0: Autre: NACE M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

### Section 1 – Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ....% - Industriel, Utilisation comme intermédiaire, 5 - 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** : Utilisation industrielle comme intermédiaire.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

### Liste des descripteurs d'utilisation

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08b, PROC09, PROC15

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC06a

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC19

**Secteur d'utilisation finale** : SU01, SU05, SU08, SU09, SU12, SU24, SU 0: Autre: NACE C21

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.

Numéro du SE : 02704-1/2013-11-26

## Section 2 — Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:

<b>Caractéristiques du produit</b>	:	Dans des préparations aqueuses.
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	:	5 - 25 %
<b>Quantités utilisées</b>	:	Tonnage annuel du site 800000
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	:	Facteur de dilution local dans l'eau douce 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10
<b>Jours d'émission</b>	:	330
<b>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	:	<b>ERC06a:</b> 5 %
<b>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	:	<b>ERC06a:</b> 2 %
<b>Mesures de gestion des risques - Eau</b>	:	Traitement des eaux usées : Efficacité du traitement 99,9 %
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	:	Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.
<b>Traitement adapté des déchets</b>	:	Élimination d'azote biologique

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : 5 - 25 %

**État physique** : Liquide  
préparations aqueuses

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Sauf mention contraire  
Durée d'utilisation (h/j) : > 4

**Domaine d'utilisation :** Intérieur, Extérieur

**Mesures de contrôle de ventilation** : Scénario contributif: **PROC05, PROC09**

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15**

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC01**

Aucune ventilation particulière requise.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Protection individuelle** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

**Protection respiratoire** : Scénario contributif: **PROC05, PROC09**

< 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, > 4 hours:, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, Efficacité du traitement > 95 %



Scénario contributif: **PROC01**  
Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

### Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet :** : Environnement, EUSES v2.1, [http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our\\_activities/public-health/risk\\_assessment\\_of\\_Biocides/euses](http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses), Travailleurs :, ECETOC TRA v2.0 travailleur, <http://www.ecetoc.org/>

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : EUSES

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE** : Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Modèle ECETOC TRA utilisé.

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE** : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.  
Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

### Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

**Environnement** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, EUSES v2.1

**Santé** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à

l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

### Abréviations et acronymes

<b>Catégorie de procédé</b>	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire
<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	: ERC06a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	: PC19 - Intermédiaire
<b>Secteur d'utilisation finale</b>	: SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU08 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU09 - Fabrication de substances chimiques fines SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU24 - Recherche scientifique et développement SU 0: Autre: NACE C21 - Industrie pharmaceutique



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)**  
**- Scénario d'exposition :**

**Section 1 – Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ....% - Professionnel, Industriel, 5 - 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** :

- Utilisation professionnelle dans la formulation de mélanges.
- Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment.
- Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.
- Utilisation professionnelle de produit chimique en laboratoire/recherche.
- Utilisation professionnelle en tant que fluide caloporteur.
- Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N' atteint pas la surface.
- Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.
- Utilisation professionnelle en tant qu'agent photochimique.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

**Liste des descripteurs d'utilisation**

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC11, PROC13, PROC15, PROC19, PROC20

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC08b, ERC08e, ERC09a, ERC09b

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC09a, PC12, PC14, PC15, PC16, PC19, PC20, PC21, PC29, PC30, PC34, PC35, PC37, PC40

**Secteur d'utilisation finale** : SU01, SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU09, SU10, SU11, SU12, SU15, SU16, SU17, SU23, SU24, SU 0: Autre: NACE B, SU 0: Autre: NACE C28.2, SU 0: Autre: NACE M71

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette** : Non.

## utilisation

Numéro du SE : 02703-1/2013-11-26

## Section 2 — Contrôles de l'exposition

## Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Contient des substances naturellement présentes dans les eaux de surface., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement., Sans objet pour les utilisations à dispersion large

## Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : 5 - 25 %

**État physique** : Liquide  
préparations aqueuses

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Sauf mention contraire  
Durée d'utilisation (h/j) : > 4

**Domaine d'utilisation :** Intérieur, Extérieur

**Mesures de contrôle de ventilation** : Scénario contributif: **PROC11**  
Utilisation en intérieur, L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC19**  
Non applicable.

Scénario contributif: **PROC05, PROC08a, PROC09, PROC10, PROC13**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15, PROC20**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC01**  
Aucune ventilation particulière requise.

### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

**Protection individuelle** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

**Protection respiratoire** : Scénario contributif: **PROC11**  
Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC19**  
Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC08a, PROC09, PROC10, PROC13**  
< 4 hours:; Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:; > 4 hours:; Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15, PROC20**  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:; Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC01**  
Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

### Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet** : Travaillleurs ;, ECETOC TRA v2.0 travailleur,  
<http://www.ecetoc.org/>

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Travaillleurs :**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Modèle ECETOC TRA utilisé.
<b>ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE</b>	: Voir la section 8 dans le SDS, DNEL. Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

#### Section 4 – GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

<b>Environnement</b>	: Non applicable.
<b>Santé</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

#### Abréviations et acronymes

<b>Catégorie de procédé</b>	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10 - Application au rouleau ou à la brosse de colle et autre
-----------------------------	---

	<p>revêtement  PROC11 - Pulvérisation hors milieu industriel et/ou applications de l'industrie  PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage  PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire  PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles  PROC20 - Fluides caloporteurs et de transfert de pression en utilisation dans des applications dispersives, mais en systèmes clos</p>
<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	<p>: ERC08b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts  ERC08e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts  ERC09a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos  ERC09b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos</p>
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	<p>: PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants  PC12 - Engrais  PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie  PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques  PC16 - Fluides de transfert de chaleur  PC19 - Intermédiaire  PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation  PC21 - Substances chimiques de laboratoire  PC29 - Produits pharmaceutiques  PC30 - Produits photochimiques  PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication  PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau  PC40 - Agents d'extraction</p>
<b>Secteur d'utilisation finale</b>	<p>: SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche  SU04 - Fabrication de produits alimentaires  SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure  SU06a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers  SU06b - Fabrication de bois et produits à base de bois  SU09 - Fabrication de substances chimiques fines  SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)  SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc  SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion  SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des</p>

machines et équipements  
 SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques  
 SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport  
 SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées  
 SU24 - Recherche scientifique et développement  
 SU 0: Autre: NACE B - Industries extractives  
 SU 0: Autre: NACE C28.2 - Fabrication d'autres machines d'usage général  
 SU 0: Autre: NACE M71 - Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques



## **Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)** **- Scénario d'exposition :**

### **Section 1 – Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ....% - Distribution, Formulation, > 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** : Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).  
 Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de produits chimiques.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

### **Liste des descripteurs d'utilisation**

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC02

**Secteur de marché par type** : PC01, PC09a, PC12, PC16, PC18, PC19, PC20, PC21, PC26,



**de produit chimique** PC29, PC30, PC34, PC35, PC37, PC39, PC40

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.

**Numéro du SE** : 0000000006529-1/2017-06-12

## Section 2 – Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:

**Caractéristiques du produit** : Dans des préparations aqueuses.

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : > 25 %

**Quantités utilisées** : Tonnage annuel du site 1000000

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques** : Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m<sup>3</sup>/j) : 20.000  
Facteur de dilution local dans l'eau douce 10  
Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10

**Jours d'émission** 330

**Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)** **ERC02: 2,5 %**

**Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)** **ERC02: 2 %**

**Mesures de gestion des risques - Eau** : Traitement des eaux usées :  
Efficacité du traitement 99,9 %

**Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées** : Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.

**Traitement adapté des déchets** : Élimination d'azote biologique

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : > 25 %

**État physique** : Liquide.  
préparations aqueuses

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Sauf mention contraire  
Durée d'utilisation (h/j) : > 4

**Domaine d'utilisation :** Intérieur, Extérieur

**Mesures de contrôle de ventilation** : Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC08b, PROC15**

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC08a, PROC09**

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.

Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC01**

Aucune ventilation particulière requise.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

**Protection individuelle** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

**Protection respiratoire** : Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC08b, PROC15**  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC08a, PROC09**

< 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter

un équipement de protection respiratoire., > 4 hours:, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC01**

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

### Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet :** : Environment:, EUSES v2.1,  
[http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our\\_activities/public-health/risk\\_assessment\\_of\\_Biocides/euses](http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses)  
 Travailleurs :, ECETOC TRA v2.0 travailleur,  
<http://www.ecetoc.org/>

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : EUSES

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE** : Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.  
 Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Modèle ECETOC TRA utilisé.

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE** : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.  
 Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

### Section 4 – GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

**Environnement** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à

l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, EUSES v2.1

**Santé** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

### Abréviations et acronymes

**Catégorie de procédé** : PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)  
 PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées  
 PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées  
 PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
 PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC02 - Formulation de préparations

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité  
 PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants  
 PC12 - Engrais  
 PC16 - Fluides de transfert de chaleur  
 PC18 - Encres et toners  
 PC19 - Intermédiaire  
 PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation  
 PC21 - Substances chimiques de laboratoire  
 PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres

adjuvants de fabrication  
 PC29 - Produits pharmaceutiques  
 PC30 - Produits photochimiques  
 PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication  
 PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
 PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau  
 PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels  
 PC40 - Agents d'extraction



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

### Section 1 – Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ....% - Industriel, > 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** : Utilisation industrielle pour la réduction des gaz NOx et SOx.  
 Utilisation industrielle comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.  
 Utilisation industrielle en tant que fluide caloporteur.  
 Utilisation industrielle en tant que produit chimique/nutriment.  
 Utilisation industrielle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N' atteint pas la surface.  
 Utilisation industrielle pour la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.  
 Utilisation industrielle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

### Liste des descripteurs d'utilisation

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08b, PROC09, PROC13

<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	: ERC04, ERC05, ERC06b, ERC07
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	: PC01, PC09a, PC14, PC15, PC16, PC20, PC26, PC29, PC30, PC34, PC35, PC37, PC39, PC40
<b>Secteur d'utilisation finale</b>	: SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU08, SU09, SU11, SU12, SU13, SU15, SU16, SU23, SU 0: Autre: NACE B, SU 0: Autre: NACE C, SU 0: Autre: NACE C28.2
<b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation</b>	: Non.

<b>Numéro du SE</b>	: 0000000006530-1/2017-06-12
---------------------	------------------------------

## Section 2 — Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:

<b>Caractéristiques du produit</b>	: Dans des préparations aqueuses.
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: > 25 %
<b>Quantités utilisées</b>	: Tonnage annuel du site 25000
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	: Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m3/j) : 20.000 Facteur de dilution local dans l'eau douce 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10
<b>Jours d'émission</b>	330
<b>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	<b>ERC04:</b> 95 % <b>ERC05:</b> 50 % <b>ERC06b:</b> 0,1 % <b>ERC07:</b> 5 %
<b>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	<b>ERC04:</b> 100 % <b>ERC05:</b> 50 %

**ERC06b:** 5 %

**ERC07:** 5 %

**Mesures de gestion des risques - Eau** : Traitement des eaux usées :  
Efficacité du traitement 99,9 %

**Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées** : Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.

**Traitement adapté des déchets** : Élimination d'azote biologique

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:**

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : > 25 %

**État physique** : Liquide.  
préparations aqueuses

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Sauf mention contraire  
Durée d'utilisation (h/j) : > 4

**Domaine d'utilisation :** Intérieur, Extérieur

**Mesures de contrôle de ventilation** : Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b**

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC09, PROC13**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC01**  
Aucune ventilation particulière requise.

**Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène**

<b>Protection individuelle</b>	<p>: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Efficacité du traitement &gt; 90 %</p> <p>Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).</p>
<b>Protection respiratoire</b>	<p>: Scénario contributif: <b>PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b</b> Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC05, PROC09, PROC13</b> &lt; 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., &gt; 4 hours:, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC01</b> Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.</p>

### Section 3 — Estimation d'exposition et référence à sa source

<b>Site internet :</b>	<p>: Environment:, EUSES v2.1, <a href="http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses">http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses</a></p> <p>Travailleurs :, ECETOC TRA v2.0 travailleur, <a href="http://www.ecetoc.org/">http://www.ecetoc.org/</a></p>
------------------------	--

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	<p>: EUSES</p>
<b>ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE</b>	<p>: Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.</p> <p>Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.</p>

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	<p>: Modèle ECETOC TRA utilisé.</p>
---	-------------------------------------



**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE** : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.  
 Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

#### Section 4 — GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

**Environnement** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, EUSES v2.1

**Santé** : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

#### Abréviations et acronymes

**Catégorie de procédé** :

- PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
- PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
- PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
- PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
- PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
- PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: ERC04 - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</li> <li>ERC05 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice</li> <li>ERC06b - Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</li> <li>ERC07 - Utilisation industrielle de substances en systèmes clos</li> </ul>
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: PC01 - Adhésifs, produits d'étanchéité</li> <li>PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants</li> <li>PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie</li> <li>PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques</li> <li>PC16 - Fluides de transfert de chaleur</li> <li>PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation</li> <li>PC26 - Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication</li> <li>PC29 - Produits pharmaceutiques</li> <li>PC30 - Produits photochimiques</li> <li>PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication</li> <li>PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)</li> <li>PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau</li> <li>PC39 - Cosmétiques, produits de soins personnels</li> <li>PC40 - Agents d'extraction</li> </ul>
<b>Secteur d'utilisation finale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>: SU04 - Fabrication de produits alimentaires</li> <li>SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure</li> <li>SU06a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers</li> <li>SU06b - Fabrication de bois et produits à base de bois</li> <li>SU08 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</li> <li>SU09 - Fabrication de substances chimiques fines</li> <li>SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc</li> <li>SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion</li> <li>SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment</li> <li>SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</li> <li>SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques</li> <li>SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées</li> <li>SU 0: Autre: NACE B - Industries extractives</li> <li>SU 0: Autre: NACE C - Industrie manufacturière</li> <li>SU 0: Autre: NACE C28.2 - Fabrication d'autres machines d'usage général</li> </ul>



## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

### Section 1 – Titre

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ...% - Industriel, Utilisation comme intermédiaire, > 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** : Utilisation industrielle comme intermédiaire.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

### Liste des descripteurs d'utilisation

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08b, PROC09, PROC15

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC06a

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC19

**Secteur d'utilisation finale** : SU01, SU05, SU08, SU09, SU12, SU24, SU 0: Autre: NACE C21

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.

**Numéro du SE** : 0000000006485-1/2017-06-13

### Section 2 – Contrôles de l'exposition

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour:**

<b>Caractéristiques du produit</b>	:	Dans des préparations aqueuses.
<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	:	> 25 %
<b>Quantités utilisées</b>	:	Tonnage annuel du site 800000
<b>Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques</b>	:	Débit des eaux de surface du milieu récepteur (m3/j) : 20.000 Facteur de dilution local dans l'eau douce 10 Facteur de dilution local dans l'eau de mer 10
<b>Jours d'émission</b>	:	330
<b>Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	:	<b>ERC06a:</b> 5 %
<b>Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)</b>	:	<b>ERC06a:</b> 2 %
<b>Mesures de gestion des risques - Eau</b>	:	Traitement des eaux usées : Efficacité du traitement 99,9 %
<b>Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées</b>	:	Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/hors site, seules ou combinées. Toutes les eaux usées contaminées doivent être traitées dans une station d'épuration municipale ou industrielle, qui comprend à la fois un traitement primaire et secondaire.
<b>Traitement adapté des déchets</b>	:	Élimination d'azote biologique

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	:	> 25 %
<b>État physique</b>	:	Liquide

préparations aqueuses

- Fréquence et durée de l'utilisation** : Sauf mention contraire  
Durée d'utilisation (h/j) : > 4
- Domaine d'utilisation :** : Intérieur, Extérieur
- Mesures de contrôle de ventilation** : Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15**

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC09**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC01**  
Aucune ventilation particulière requise.

#### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

- Protection individuelle** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

- Protection respiratoire** : Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15**  
Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC09**  
< 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., > 4 hours:, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement > 95 %

Scénario contributif: **PROC01**  
Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

### Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet :**

- : Environment:, EUSES v2.1,  
[http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our\\_activities/public-health/risk\\_assessment\\_of\\_Biocides/euses](http://ihcp.jrc.ec.europa.eu/our_activities/public-health/risk_assessment_of_Biocides/euses)
- Travailleurs :, ECETOC TRA v2.0 travailleur,  
<http://www.ecetoc.org/>

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement:

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :**

- : EUSES

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE**

- : Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.

Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les PNEC lorsque les Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement décrites dans la Section 2 sont appliquées.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

**Évaluation de l'exposition (humaine) :**

- : Modèle ECETOC TRA utilisé.

**ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE**

- : Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

### Section 4 – GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

**Environnement**

- : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, EUSES v2.1

**Santé**

- : Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle,

voir, ECETOC TRA.

**Abréviations et acronymes**

<b>Catégorie de procédé</b>	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire
<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	: ERC06a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	: PC19 - Intermédiaire
<b>Secteur d'utilisation finale</b>	: SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU08 - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU09 - Fabrication de substances chimiques fines SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion SU24 - Recherche scientifique et développement SU 0: Autre: NACE C21 - Industrie pharmaceutique



**Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)**  
**- Scénario d'exposition :**

**Section 1 – Titre**

**Titre court du scénario d'exposition** : Yara - Ammoniac ....% - Professionnel, Industriel, > 25 %

**Nom de l'utilisation identifiée** :

- Utilisation professionnelle dans la formulation de mélanges.
- Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment.
- Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, comme réactif/catalyseur et pour des applications chimiques générales.
- Utilisation professionnelle de produit chimique en laboratoire/recherche.
- Utilisation professionnelle en tant que fluide caloporteur.
- Utilisation professionnelle, tel quel ou en mélange, en tant qu'agent de traitement de surface ou d'article. N'atteint pas la surface.
- Utilisation professionnelle dans le cadre de la production de produits chimiques de spécialité/autres produits.
- Utilisation professionnelle en tant qu'agent photochimique.

**Substance fournie pour cet usage sous forme de** : Tel quel, En mélange

**Liste des descripteurs d'utilisation**

**Catégorie de procédé** : PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC13, PROC15, PROC20

**Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement** : ERC08b, ERC08e, ERC09a, ERC09b

**Secteur de marché par type de produit chimique** : PC09a, PC12, PC14, PC15, PC16, PC19, PC20, PC21, PC29, PC30, PC34, PC35, PC37, PC40

**Secteur d'utilisation finale** : SU01, SU04, SU05, SU06a, SU06b, SU09, SU10, SU11, SU12, SU15, SU16, SU17, SU23, SU24, SU 0: Autre: NACE B, SU 0: Autre: NACE C, SU 0: Autre: NACE C28.2

**Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation** : Non.



Numéro du SE : 000000006486-1/2017-06-13

## Section 2 — Contrôles de l'exposition

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour: Tous

Contient des substances naturellement présentes dans les eaux de surface., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement., Sans objet pour les utilisations à dispersion large

### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour:

**Concentration de la substance dans le mélange ou l'article** : > 25 %

**État physique** : Liquide  
préparations aqueuses

**Fréquence et durée de l'utilisation** : Sauf mention contraire  
Durée d'utilisation (h/j) : > 4

**Domaine d'utilisation :** Intérieur, Extérieur

**Mesures de contrôle de ventilation** : Scénario contributif: **PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15, PROC20**

L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC05, PROC08a, PROC09, PROC13**  
L'installation d'une ventilation par aspiration à la source est recommandée.  
Efficacité du traitement > 90 %

Scénario contributif: **PROC01**  
Aucune ventilation particulière requise.

### Conditions et mesures liées à la protection personnelle et à l'hygiène

**Protection individuelle** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux., Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
Efficacité du traitement > 90 %

Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).

<b>Protection respiratoire</b>	<p>: Scénario contributif: <b>PROC02, PROC03, PROC04, PROC08b, PROC15, PROC20</b> Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire:, Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC05, PROC08a, PROC09, PROC13</b> &lt; 4 hours:, Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire., &gt; 4 hours:, Utiliser un appareil de protection respiratoire adéquat., Efficacité du traitement &gt; 95 %</p> <p>Scénario contributif: <b>PROC01</b> Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.</p>
--------------------------------	---

### Section 3 – Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet :** : Travailleurs :, ECETOC TRA v2.0 travailleur, <http://www.ecetoc.org/>

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Travailleurs :

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Modèle ECETOC TRA utilisé.
<b>ESTIMATION DE L'EXPOSITION ET RÉFÉRENCE À SA SOURCE</b>	<p>: Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.</p> <p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.</p>

### Section 4 – GUIDE DESTINÉ À L'UTILISATEUR EN AVAL POUR DÉTERMINER S'IL TRAVAILLE DANS LES LIMITES ÉTABLIES PAR LE SCÉNARIO D'EXPOSITION

<b>Environnement</b>	: Non applicable.
<b>Santé</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à

l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site., Pour la mise à l'échelle, voir, ECETOC TRA.

### Abréviations et acronymes

<b>Catégorie de procédé</b>	: PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC04 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage PROC15 - Utiliser un réactif de laboratoire PROC20 - Fluides caloporteurs et de transfert de pression en utilisation dans des applications dispersives, mais en systèmes clos
<b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement</b>	: ERC08b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC08e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC09a - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC09b - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
<b>Secteur de marché par type de produit chimique</b>	: PC09a - Revêtements et peintures, solvants, diluants PC12 - Engrais PC14 - Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 - Produits de traitement de surfaces non métalliques PC16 - Fluides de transfert de chaleur

PC19 - Intermédiaire  
 PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation  
 PC21 - Substances chimiques de laboratoire  
 PC29 - Produits pharmaceutiques  
 PC30 - Produits photochimiques  
 PC34 - Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication  
 PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)  
 PC37 - Produits chimiques de traitement de l'eau  
 PC40 - Agents d'extraction

**Secteur d'utilisation finale** :

- SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche
- SU04 - Fabrication de produits alimentaires
- SU05 - Fabrication de textiles, cuir, fourrure
- SU06a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
- SU06b - Fabrication de bois et produits à base de bois
- SU09 - Fabrication de substances chimiques fines
- SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- SU11 - Fabrication de produits en caoutchouc
- SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
- SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
- SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
- SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
- SU23 - Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
- SU24 - Recherche scientifique et développement
- SU 0: Autre: NACE B - Industries extractives
- SU 0: Autre: NACE C - Industrie manufacturière
- SU 0: Autre: NACE C28.2 - Fabrication d'autres machines d'usage général

## MAITRE D'OUVRAGE



BIOSYNERGY  
**Port-Sud du Havre**  
**Route des Gabions**  
**76 700 Rogerville**

## ENTREPRENEUR PRINCIPAL



SUEZ RV France  
**Tour CB21**  
**16 place de l'Iris**  
**92 040 La Défense Cedex**

# Annexe 1.3.2

## Adsorbant retenu : HOK - Super

### MAITRISE D'OEUVRE

INGEVALOR  
 26, Chemin de la Forestière  
 69 130 Ecully



AD INGENIERIE  
 2 Avenue ZAC de Chassagne  
 69 360 Ternay



GROUPE DELTA  
 17 rue Irène Joliot Curie  
 ZA Les Ruies  
 38 320 Eybens



### EMETTEUR



INGEVALOR  
 26, Chemin de la Forestière  
 69 130 Ecully

Numérotation interne : **18-037 DCE E 0320**

**PROJET K2673 - BioSynErgy 76**

#### Historique des révisions

Rev	Date	Statut	Objet de la révision	Emis par	Vérifié par	Validé par
A	29/10/2020	DCE	Première diffusion	SA		

N° Projet	Section	Emetteur	Disc	Zone	Type	N° Chrono	A
K2673	ALL	ING	CM	0000	TQS	0320	

## HOK<sup>®</sup> - Super (< 0,1 mm)

### Analysis reference values ex works

(For general information only, not to be used as purchase specifications)

<b>Proximate analysis</b> (annual average)		
Moisture	% wt	0.5
Ash	% wt	9.0
Volatiles	% wt	3.0
Fixed carbon	% wt	87.5
<b>Ultimate analysis</b> (annual average)		
Carbon	% wt	89.0
Hydrogen	% wt	0.4
Oxygen	% wt	0.5
Nitrogen	% wt	0.4
Sulfur	% wt	0.5
<b>Grain size</b> (annual average)		
< 63 µm	%	min. 80
d <sub>50</sub>	µm	24.0
<b>Physical Characteristics</b>		
Bulk density	g / cm <sup>3</sup>	0.55
	after 2 minutes waiting time	0.44 (+/-0.04)
Specific surface (reference value)	m <sup>2</sup> / g	300 (+/-30)
<b>Oxide analysis of the ash</b> (annual average)		
in compliance with standard DIN 51729 part 10 - ashing temperature 450°C		
SiO <sub>2</sub>	% wt	2.0
Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	% wt	11.0
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	% wt	3.0
SO <sub>3</sub>	% wt	12.0
CaO	% wt	36.0
MgO	% wt	16.0
Na <sub>2</sub> O	% wt	7.0
K <sub>2</sub> O	% wt	1.0
note: P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> < 0.2 % wt		
<b>Ash fusibility</b> (limit values) according to standard DIN 51730		
Softening temperature	°C	≥ 1.100
Flow temperature	°C	≥ 1.250

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

---

***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/  
l'entreprise***

---

**1.1 Identificateur de produit**

Dénomination commerciale : a) HOK® - Medium b) HOK® - Pulverized c) HOK® - Super

Autres dénominations commerciales : Lignite actif

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes : adsorbant, matériau filtrant.

Utilisations déconseillées : en cas de doute sur les utilisations déconseillées, demander conseil auprès du service responsable.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche d'information sur la sécurité**

**Fournisseur**

Nom de la société : Rheinbraun Brennstoff GmbH  
Rue : Stüttgenweg 2  
Ville : D-50935 Cologne  
Allemagne  
Service responsable : Abt. Industrievertrieb  
Tel: +49 (0)221 480 25445  
Fax: +49 (0)221 480 88 1435  
HOK@RWE.com

**Fabricant**

Nom de la société : RWE Power AG  
Geschäftsfeld Veredlung  
Rue : Stüttgenweg 2  
Ville : D-50935 Cologne  
Allemagne  
Téléphone : +49 (0)221 480 0  
Personne à contacter : Ali Islek

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

E-mail : ali.islek@RWE.com  
[VLQMVeredlung@RWE.com](mailto:VLQMVeredlung@RWE.com)

Internet : [www.HOK.de](http://www.HOK.de)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour un avis médical :

Centres Antipoison et de Toxicovigilance :

ANGERS : 02 41 48 21 21, BORDEAUX : 05 56 96 40 80, LILLE : 0800 59 59 59, LYON : 04 72 11 69 11,  
MARSEILLE : 04 91 75 25 25, NANCY : 03 83 22 50 50, PARIS : 01 40 05 48 48, STRASBOURG : 03 88 37  
37 37, TOULOUSE : 05 61 77 74 47

---

***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

---

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Non classifié comme produit dangereux conformément au règlement (CE) 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Conseil sur étiquette : pas d'étiquette.

2.3 Autres dangers

La formation d'un mélange poussière-air explosif est possible. Le produit n'est dangereux ni pour la santé, ni pour l'environnement s'il est utilisé de la manière prévue.

---

***RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants***

---

3.1 Substances

**Propriétés chimiques (valeurs de référence)**

a) HOK® - Medium

Eau	0,5 % en poids
Cendres	9,0 % en poids
Composés volatiles	3,0 % en poids
Carbone fixe	87,5 % en poids



## a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

Granulométrie < 1,5 mm

## b) HOK® - Pulverized

Eau 0,5 % en poids  
Cendres 9,0 % en poids  
Composés volatiles 3,0 % en poids  
Carbone fixe 87,5 % en poids  
Granulométrie < 0,4 mm

## c) HOK® - Super

Eau 0,5 % en poids  
Cendres 9,0 % en poids  
Composés volatiles 3,0 % en poids  
Carbone fixe 87,5 % en poids  
Granulométrie < 0,1 mm

La quantité d'oxyde de calcium (corrosion cutanée/irritation cutanée 1B; H315) est inférieure à 1,5 %. Conformément aux évaluations d'experts, ne justifie aucune classification SGH de l'UE.

Dénomination chimique	N° CAS N° CE N° REACH	Concentration	Classification	Phrases H
Oxyde de calcium	65996-77-2 266-010-4 -	<1,5 %	-	-

Texte complet des phrases H : voir RUBRIQUE 16.

### Informations supplémentaires

Conformément au Règlement (CE) 1907/2006 Article 2 paragraphe 7 sous b, le coke est exempté de l'enregistrement REACH.

---

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

---

### 4.1 Description des premiers secours

---

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

**Informations générales**

Secouriste : attention à vous protéger vous-même !

**Suite à une inhalation**

Apporter de l'air frais. Pas dangereux pour la santé. Voir également la RUBRIQUE 11.

**Suite à un contact cutané**

Le produit peut entraîner une irritation cutanée pour les personnes sensibles, en particulier en cas de transpiration. Laver immédiatement la peau avec de l'eau. Changer les vêtements contaminés si nécessaire. Consulter un médecin en cas d'irritation cutanée.

**Suite à un contact oculaire**

Rincer soigneusement et avec précaution avec de l'eau ou faites un lavage oculaire immédiatement. Si une gêne s'installe ou persiste, consulter un médecin.

**Suite à une ingestion**

Administrer de l'eau après ingestion. Consulter un médecin si la gêne persiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition cutanée peut entraîner une irritation cutanée. La poussière irrite les tissus conjonctifs en raison de la friction mécanique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

---

***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

---

5.1 Moyens d'extinction

**Agent d'extinction approprié**

Les agents et méthodes d'extinction doivent être sélectionnés en fonction de l'environnement.

Dans un silo fermé : étouffer le feu par une fermeture hermétique ou en ajoutant du gaz inerte.

En-dehors d'un silo fermé : Utiliser de l'eau avec un tensioactif (uniquement par jet vaporisé), de la mousse (mousse à expansion moyenne uniquement), couvrir avec de la terre humide, du sable ou un matériau similaire.

**Agent d'extinction qui ne peut pas être utilisé pour des raisons de sécurité.**

Équipement d'extinction avec un agent d'extinction à haut débit. Eau sous forme de jet à grand débit.

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Explosion et inflammation possibles en cas de turbulences et d'activation suffisante.

5.3 Conseils aux pompiers

Il est conseillé aux pompiers de porter des vêtements de protection intégraux, y compris un appareil respiratoire autonome si nécessaire.

---

***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

---

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter les sources d'inflammation et les turbulences.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter par des moyens mécaniques.

Les sols et objets contaminés doivent être nettoyés à l'eau.

Utiliser si nécessaire un aspirateur antidéflagrant pour collecter les matières.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traiter les matières collectées conformément à la RUBRIQUE 13.

---

***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

---

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseil pour une manipulation sans danger :

Le produit doit être si possible stocké et transporté dans un système fermé.

Conseil de protection contre le feu et les explosions :

Établir une documentation adéquate de protection contre les explosions conformément à la législation et aux règles nationales et locales. Sortir immédiatement les produits stockés de

## a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

l'installation/du système.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les locaux et conteneurs de stockage :

Les silos doivent pouvoir être fermés hermétiquement.

Éviter les sources d'inflammation

Utiliser exclusivement des équipements approuvés pour les zones d'explosion.

Mettre à la terre et à la masse tous les équipements et composants électriques.

Conseil concernant le regroupement :

Ne pas stocker à proximité de sources de chaleur ou de substances hautement inflammables.

Informations complémentaires concernant les conditions de stockage :

Il est strictement interdit de fumer, d'amener des flammes nues ou du feu à proximité des locaux de stockage, silos et installations de chargement.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adsorbant, matériau filtrant.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

---

### 8.1 Paramètres de contrôle

Désignation	N° CAS	N° CE	Seuil d'exposition mg/m <sup>3</sup> -ppm	Seuil d'exposition à court terme mg/m <sup>3</sup> -ppm	Remarques	Source
Poussières réputées sans effet spécifique	-	-	10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	INRS ED-984

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### **Mesures d'hygiène et de protection**

Éviter la formation de poussière. Changer tout vêtement contaminé. Se laver les mains avant les pauses et en fin de service. Il est interdit de manger et de boire en travaillant.

#### **Protection respiratoire**

En cas de formation de poussière : demi-masque ou quart de masque (DIN EN 140) type P2.

#### **Protection des mains**

## a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

Porter des gants en nitrile ou en cuir et coton combinés. Aucune durée maximale d'utilisation des gants en coton du fait du produit. Les gants de protection doivent être choisis en fonction de la concentration et de la quantité de matières dangereuses et du lieu de travail. Mettre une crème de protection cutanée après une exposition prolongée à la poussière.

**Protection oculaire**

En cas de formation de poussière : porter des lunettes-masques (lunettes de protection contre la poussière) ou une protection oculaire similaire.

**Contrôles de l'exposition environnementale**

Filtrer convenablement l'air de transport, de fluidification et de fuite.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**


---

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	Noir
Couleur	Noir
Agrégat	Solide (granuleux pour HOK-Medium, poussiéreux pour HOK-Pulverized et HOK-Super et fluidifiable)
Odeur :	Pas d'odeur spécifique
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible
pH :	Alcalin dans le surnageant d'une solution à 10 %
Point de fusion/de gel :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition :	Sans objet
Point d'éclair :	Sans objet
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (état solide, gazeux) :	Aucun
Seuils d'inflammabilité et d'explosion supérieures/inférieurs:	Voir également la RUBRIQUE 9.2.
Pression de vapeur :	Sans objet
Densité de vapeur :	Sans objet
Densité relative :	Sans objet
Solubilité (dans l'eau) :	Insoluble
Coefficient de distribution : octan-	

## a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

1-ol/eau :	Sans objet
Température d'inflammation spontanée :	
Solide :	Pas d'autochauffage selon ADR/RID
Température de décomposition :	Sans objet
Viscosité :	Sans objet
Propriétés explosives :	La formation de mélanges explosifs poussière-air est possible. Classe d'exposition à la poussière : St 1 selon VDI 2263
Propriétés oxydantes :	Sans objet

9.2 Autres informations

## a) HOK® - Medium

Densité vrac :	env. 0,59 g/cm <sup>3</sup>
Température d'inflammation :	> 850 °C
Seuil d'explosion inférieur :	250 g/m <sup>3</sup>
Solide combustible (feu, classe A)	
Inflammabilité selon VDI 2263 à 100 °C:	BZ 2 (inflammation courte et terminaison rapide).
Pas hautement inflammable selon VDI 2263	

## b) HOK® - Pulverized

Densité vrac :	env. 0,55 g/cm <sup>3</sup>
Température d'inflammation :	560 °C
Seuil d'explosion inférieur :	60 g/m <sup>3</sup>
Solide combustible (feu, classe A)	
Inflammabilité selon VDI 2263 à 100 °C:	BZ 2 (inflammation courte et terminaison rapide).
Pas hautement inflammable selon VDI 2263	

## c) HOK® - Super

Densité vrac :	env. 0,55 g/cm <sup>3</sup>
Température d'inflammation :	590 °C
Seuil d'explosion inférieur :	60 g/m <sup>3</sup>
Solide combustible (feu, classe A)	
Inflammabilité selon VDI 2263 à 100 °C:	BZ 3 (combustion locale ou rougeoiement avec une expansion très restreinte)

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

Pas hautement inflammable selon VDI 2263

---

***RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité***

---

10.1 Réactivité

Aucune réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans le cadre de l'utilisation prévue, aucune réaction dangereuse ne doit se produire.

10.4 Conditions à éviter

Afin d'éviter l'auto-inflammation, empêcher l'arrivée d'air non contrôlée.

10.5 Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

---

***RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques***

---

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Tests toxicologiques

**Toxicocinétique, métabolisme et dispersion :**

La poussière n'est pas métabolisée en produits toxiques dans des quantités notables en raison de sa nature chimique.

## a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

**Toxicité aiguë :**

Le produit est classé comme non-toxique. La fraction de poussière principale n'est pas respirable. Uniquement si des concentrations élevées de poussière se produisent, la fraction respirable peut dépasser la valeur de seuil de poussière (voir la RUBRIQUE 8). Le dépassement des valeurs de seuil d'exposition à la poussière peut entraîner une congestion/une saturation des mécanismes de nettoyage respiratoires. La poussière peut irriter les muqueuses de l'appareil respiratoire supérieur.

**Corrosion/irritation cutanée :**

Au cours de plusieurs décennies de travail avec le produit par le fabricant, sous la surveillance de médecins du travail, seuls des effets peu importants ont été observés (plus particulièrement sur les peaux sensibles et moites). La poussière irrite les tissus conjonctifs en raison de la friction mécanique.

**Lésions/irritations oculaires graves :**

Aucune donnée disponible.

**Sensibilisation de l'appareil respiratoire/de la peau :**

Au cours de plusieurs décennies de travail avec le produit par le fabricant, sous la surveillance de médecins du travail, aucune sensibilisation n'a été observée.

**Mutagénicité des cellules germinales :**

Au cours de plusieurs décennies de travail avec le produit par le fabricant, sous la surveillance de médecins du travail, aucun effet mutagène n'a été observé.

**Carcinogénicité :**

Au cours de plusieurs décennies de travail avec le produit par le fabricant, sous la surveillance de médecins du travail, aucun effet carcinogène n'a été observé.

**Toxicité pour la reproduction :**

Au cours de plusieurs décennies de travail avec le produit par le fabricant, sous la surveillance de médecins du travail, aucun effet toxique pour la reproduction n'a été observé.

**Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique :**

Aucune donnée disponible.

**Toxicité pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées :**

Si la valeur de seuil d'exposition générale à la poussière (voir la RUBRIQUE 8.1) est dépassée de manière répétée pendant des années et des décennies, sans l'utilisation appropriée d'un équipement de protection personnelle tel que spécifié à la RUBRIQUE 8.2, l'inhalation de particules respirables peut entraîner des maladies respiratoires obstructives chroniques.



a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

**Danger par aspiration :**

Aucune donnée disponible.

Expérience pratique

**Observations pertinentes pour la classification**

Le produit n'a qu'un faible effet irritant cutané en raison de sa nature. Aucun effet toxique carcinogène, mutagène, fibrogène, allergique ou chimique n'est lié à l'inhalation ou à l'ingestion de poussière.

---

***RUBRIQUE 12: Informations écologiques***

---

12.1 Toxicité

Sans objet. Le produit n'est pas soluble dans l'eau.

12.2 Persistance et dégradabilité

Non pertinent. Les produits peuvent être séparés dans des stations d'épuration.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit ne présente pas un danger pour l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne répond pas aux critères de classification comme PBT ou VPVB.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune.

---

***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

---

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recyclage ou mise en décharge recommandée.

Le code d'élimination doit être attribué par l'utilisateur en fonction de l'application spécifique et du secteur d'utilisation.

---

***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

---

14.1 Numéro ONU

Sans objet.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

14.4 Groupe d'emballage

Sans restriction.

14.5 Dangers pour l'environnement

Aucune.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir la RUBRIQUE 7.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet.

---

***RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation***

---

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Informations réglementaires UE**

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

Règlement (CE) n° 1907/2006 du parlement européen et du Conseil, REACH.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du parlement européen et du Conseil, CLP.

### **Législation nationale**

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France ED-984

L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS)

La législation et les règles nationales doivent être respectées dans leur intégralité.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'est requise pour cette substance.

---

## ***RUBRIQUE 16: Autres informations***

---

### **Modifications par rapport à la version précédente**

Version 1 - création - 09.12.2016.

### **Informations supplémentaires**

La présente fiche d'information sur la sécurité fournit des informations sur les précautions de sécurité requises. Toutes les informations présentées dans la présente fiche d'information sur la sécurité reflètent le meilleur de nos connaissances actuelles et ne peuvent être considérées comme une référence générale ou légale des propriétés spécifiques d'un produit.

Autres documents d'information :

- Recommandations relatives à la manutention du coke de lignite [Empfehlungen zum Umgang mit Braunkohlenkoks]
- Évaluation d'experts relatives à la manipulation de coke actif granulé pour le traitement de l'eau à usage humain [Gutachten über die Verwendbarkeit einer granulierten Aktivkohle zur Aufbereitung von Wasser für den menschlichen Gebrauch]

### **Signification des phrases**

H315 - Provoque une irritation cutanée.

### **Clé**

---

a)HOK® - Medium b)HOK® - Pulverized c)HOK® - Super

Révision : 23.03.2018  
Remplace FIS : 18.01.2018  
Version : 3

TBP           Toxique Bioaccumulable Persistent  
VPVB        très persistant et très bioaccumulable

Mise à jour  
29/02/2016

**FDSS**

Service Sécurité

Fiche de données de sécurité simplifiée

Nom du produit : **Acide Nitrique 53%**

Utilisation : Nettoyage Osmose inverse

Nature chimique : HNO<sub>3</sub>

Base forte



GHS05  
C - Corrosif

**PHRASES DE RISQUES :**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires

**PHRASES DE SECURITE :**

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

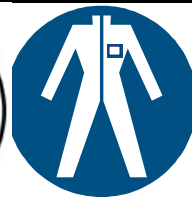
**MANIPULATION**



BE /P2



En Caoutchouc Butyle,



Le port de lentilles de contact est déconseillé, préférer les lunettes correctrices

**STOCKAGE**

Conserver dans un endroit ventilé, frais et obscur, à l'écart des combustibles, agents réducteurs et bases.  
Stocker sur rétention, en quantité limitée. Maintenir dans les bidons d'origine et fermés.

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient et le refermé avec son bouchon d'origine. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Appeler un médecin.



**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau au moins 20 min et consulter un spécialiste



**Ingestion :**

Ne pas faire boire, rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation:**

Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin.  
Pratiquer la respiration artificielle si besoin.

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :**

Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.

**Moyens d'extinctions :**

Extincteurs : CO2

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués et un Appareil Respiratoire Isolant. Empêcher le produit d'atteindre la rivière à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable, maerl) et condamner les regards d'eau pluviale avec les plaques d'obturation.



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**Acide Nitrique 53%**

Mise à jour  
25/07/2019

**FDSS**

Fiche de données de sécurité simplifiée

 **suez**  
Service SMPR

**Nom du produit :** AD BLUE Air1

**Utilisation :** Distribution industrielle

**Nature chimique :** Liquide

**Pas de mention  
d'avertissement**

**PHRASES DE RISQUES :**

Aucun effet important ou danger critique connu.

**PHRASES DE SECURITE :**

Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

**MANIPULATION**



Le port de lentilles de contact est déconseillé, préférer les lunettes correctrices

**STOCKAGE**

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.



**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau au moins 20 min et consulter un spécialiste



**Ingestion :**

Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation :**

Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin.

**INCENDIE**

**Moyens d'extinctions :**

Extincteurs divers : eau pulvérisé, poudre, CO2.

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués et un Appareil Respiratoire Isolant. Neutraliser avec un décontaminant basique (solution aqueuse de carbonate de sodium). Empêcher le produit d'atteindre la rivière à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable) et condamner les regards d'eau pluviale avec les plaques d'obturation.



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**ADblue/AIR1**

Mise à jour  
17/03/2016

**FDSS**

Service Sécurité

Fiche de données de sécurité simplifiée

Nom du produit : **ASPEN 4**

Utilisation : Carburant pour les Benzin-moteurs

Nature chimique : Naptha contenant du butane



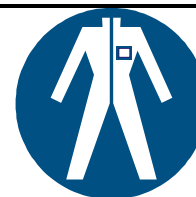
**PHRASES DE RISQUES :**

R11 Facilement inflammable.  
R38 Irritant pour la peau.  
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**PHRASES DE SECURITE :**

S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).  
S24 Éviter le contact avec la peau.  
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

**MANIPULATION**



Caoutchouc,  
Caoutchouc nitrile

Si risque  
d'éclaboussure

Utiliser dans une zone bien ventilée

**STOCKAGE**

Conserver à l'écart des aliments et boissons et dans le conteneur d'origine. Maintenir les bidons hermétiquement fermés et sur un bac de rétention. Eloigner des oxydants et protéger de la chaleur.

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :** Retirer les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau et au savon.

**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau, enlever les lentilles de contact avant de rincer.

**Ingestion :** Rincer la bouche. Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation:** Amener à l'air libre. Consulter un médecin.

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :** Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.

**Moyens d'extinctions :** Extincteurs divers : mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche.

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués et assurer une ventilation adaptée ou porter un Appareil Respiratoire Isolant. Prendre des mesures contre les charges Electrostatiques, éloigner des sources d'inflammation. Empêcher le produit de se répandre à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable, maerl).



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**ASPEN 4**

Mise à jour  
03/16/2016

**FDSS**

Service Sécurité

Fiche de données de sécurité simplifiée

Nom du produit : **COOLELF AUTO  
SUPRA -37°C**

Utilisation : Liquide de refroidissement, antigel  
Nature chimique : Monoéthylène glycol



Attention  
H302

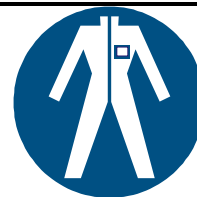
**PHRASES DE RISQUES :**

R22 - Nocif en cas d'ingestion

**PHRASES DE SECURITE :**

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion

**MANIPULATION**



Caoutchouc,  
Caoutchouc nitrile

Si risque  
d'éclaboussure

Utiliser dans une zone bien ventilée

**STOCKAGE**

Conserver à l'écart des aliments et boissons et dans le conteneur d'origine. Maintenir les bidons hermétiquement fermés et sur un bac de rétention.

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :** Retirer les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau.  
**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
**Ingestion :** Rincer la bouche. Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.  
**Inhalation:** Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin.

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :** Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.  
**Moyens d'extinctions :** Extincteurs divers : eau pulvérisée, poudre, CO2.

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués et assurer une ventilation adaptée ou porter Appareil Respiratoire Isolant. Ne pas marcher sur le produit déversé (surface extrêmement glissante). Empêcher le produit de se répandre à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable, maerl).



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**COOLELF AUTO SUPRA -37°C**



Mise à jour  
17/07/2019

**FDSS**

Fiche de données de sécurité simplifiée

 **SUEZ**  
Service SMPR

Nom du produit : **DESOX P**

Utilisation : Détergent

Nature chimique : ACIDE PHOSPHORIQUE



GHS05  
C - Corrosif

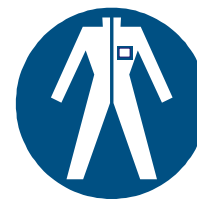
**PHRASES DE RISQUES :**

R 37 Irritant pour les voies respiratoires.  
R 34 Provoque des brûlures.  
R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

**PHRASES DE SECURITE :**

P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

MANIPULATION



STOCKAGE

Stocker sur rétention, en quantité limitée. Maintenir les bidons fermés.  
Conserver à l'écart des produits basiques, des combustibles.

ELIMINATION

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

ACCIDENT

**Contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.



**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau au moins 20 min et consulter un spécialiste



**Ingestion :**

Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation :**

Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin.

INCENDIE

**Dangers spécifiques :**

Emission de gaz inflammable possible, de monoxyde et de dioxyde de carbone. Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.

**Moyens d'extinctions :**

Extincteurs divers : eau pulvérisé, poudre, CO2.

FUITE

Porter les vêtements de protection indiqués et un Appareil Respiratoire Isolant. Neutraliser avec un décontaminant basique (solution aqueuse de carbonate de sodium). Empêcher le produit d'atteindre la rivière à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable) et condamner les regards d'eau pluviale avec les plaques d'obturation.



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**Détergent : DESOX P**

**FDSS**

Fiche de données de sécurité simplifiée

**DUBGREASE EP 2 VERTE**

Utilisation : Lubrifiant  
 Nature chimique : Mélange

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

**MENTION DE DANGERS :**

Néant

**CONSEILS DE PRUDENCE :**

Néant

**MANIPULATION****STOCKAGE**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
 Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS****CONDUITE A TENIR****ACCIDENT****Contact avec la peau :**

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

**Contact avec les yeux :**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

**Ingestion :**

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
 En cas de troubles, si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**INCENDIE****Dangers spécifiques :**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure

**Moyens d'extinctions :**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**FUITE**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

**APPEL D'URGENCE : Tél. 112 ou 18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

Mis à jour le 10/01/19

**FDSS**

Fiche de données de sécurité simplifiée

**GNR**

**Utilisation :** Carburant diesel  
**Nature chimique :** Substances constituées d'hydrocarbures paraffiniques, naphthéniques, aromatiques et oléfiniques, avec principalement des hydrocarbures de C9 à C22.



**MENTION DE DANGERS :**  
 H226 - Liquide et vapeurs inflammables  
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 H315 - Provoque une irritation cutanée  
 H332 - Nocif par inhalation  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
 H411 - Toxiques pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

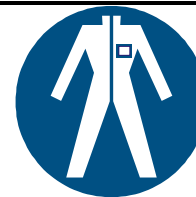
**CONSEILS DE PRUDENCE :**  
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur / des étincelles/ des flammes nues/ des surfaces chaudes. – Ne pas fumer  
 P261 - Eviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols  
 P280 - Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage  
 P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
 P331 - NE PAS faire vomir  
 P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 P273 - Eviter le rejet dans l'environnement  
 P501 - Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'incinération agréée .

**MANIPULATION**

Nitrile



En cas de projections



Eviter la formation des brouillards, vapeurs ou aérosols.  
 Manipuler dans des locaux bien ventilés.

**STOCKAGE**

Stocker dans des locaux bien ventilés.  
 Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité, de la chaleur et de toute source d'inflammation potentielle. Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.  
 Réaction dangereuse avec les agents oxydants forts. (herbicides ...).

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
 Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS****CONDUITE A TENIR****ACCIDENT**

**Contact avec la peau :** Retirer les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'atteinte de la peau par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Le blessé doit être transporté en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.

**Contact avec les yeux :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste

**Ingestion :** Faire appel au médecin. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration par les voies respiratoires. Ne pas donner à boire. Maintenir la personne au repos. Risque de vomissements et de diarrhée.

**Inhalation :** Transporter la personne à l'air, hors de la zone contaminée et la maintenir au chaud et au repos. Irritation possible des voies respiratoires supérieures. En cas d'arrêt respiratoire : pratiquer la respiration artificielle.

**Aspiration :** Si l'on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple) transporter d'urgence en milieu hospitalier

**INCENDIE**


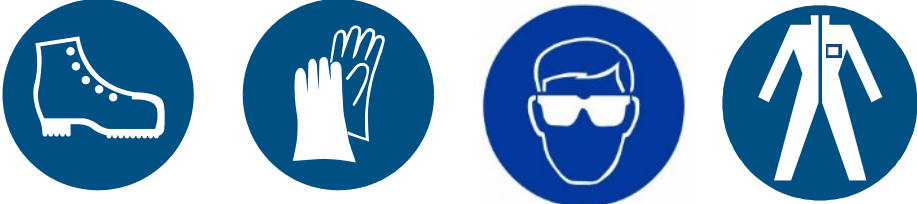



**Dangers spécifiques :** Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.  
**Moyens d'extinctions :** Extincteurs divers : mousse, dioxyde de carbone, poudre sèche.

**FUITE**

Prudence en cas de déversement. La substance rend les surfaces glissantes. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
 Eliminer toutes les sources d'ignition et recouvrir les déversements de mousse..  
 Porter une tenue antistatique.  
 Si risque d'inhalation de vapeurs porter un masque avec cartouche de type A ou un ARI



**APPEL D'URGENCE : Tél. 112 ou 18**  
 Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

Mise à jour 29/08/2019	<b>FDSS</b> Fiche de données de sécurité simplifiée		 Service SMPR
<b>Nom du produit :</b> AKRON XHD2 <b>Utilisation :</b> Graisse multiservice <b>Nature chimique :</b> -		Aucun symbole de danger exigé	
<b>MANIPULATION</b>			
<b>STOCKAGE</b>	Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit frais et sec.		
<b>ELIMINATION</b>	Récupérer ou recycler si possible. Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.		
<b>EN CAS</b>		<b>CONDUITE A TENIR</b>	
<b>ACCIDENT</b>	<p><b><u>Contact avec la peau :</u></b> Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. </p> <p><b><u>Contact avec les yeux :</u></b> Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau au moins 20 min et consulter un spécialiste </p> <p><b><u>Ingestion :</u></b> Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.</p> <p><b><u>Inhalation :</u></b> Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin.</p>		
<b>INCENDIE</b>	<p><b><u>Dangers spécifiques :</u></b> Pas de dangers spécifiques</p> <p><b><u>Moyens d'extinctions :</u></b> Extincteurs divers : eau pulvérisé, poudre, CO2.</p>		
<b>FUITE</b>	Porter les vêtements de protection indiqués. Empêcher le produit d'atteindre la rivière à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable) et condamner les regards d'eau pluviale avec les plaques d'obturation.		
 <b>APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18</b> Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours			
<b>Graisse multiservice : AKRON XHD2</b>			

Mise à jour  
08/08/2019

**FDSS**

Fiche de données de sécurité simplifiée



Service Sécurité

**Nom du produit :** COMAIR 100

Aucun symbole de danger exigé

**Utilisation :** Huile pour compresseur

**Nature chimique :** Préparation liquide, concentrée

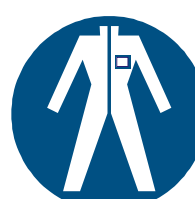
**PHRASES DE RISQUES :**

Ne devrait pas constituer un danger pour la santé dans des conditions normales d'utilisation.

**PHRASES DE SECURITE :**

P234 - Conserver uniquement dans le récipient d'origine  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection du visage, un équipement de protection des yeux

**MANIPULATION**



**STOCKAGE**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit frais et sec.

**ELIMINATION**

Récupérer ou recycler si possible.  
Ne pas rejeter dans l'environnement, dans les égouts ou les cours d'eau.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :** Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.



**Contact avec les yeux :** Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau au moins 20 min et consulter un spécialiste



**Ingestion :** Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation :** Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin.

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :** Pas de dangers spécifiques

**Moyens d'extinctions :** Extincteurs divers : eau pulvérisé, poudre, CO2.

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués. Empêcher le produit d'atteindre la rivière à l'aide d'absorbants non combustibles (ex : terre, sable) et condamner les regards d'eau pluviale avec les plaques d'obturation.



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**Huile compresseur : COMAIR**

Mise à jour  
29/02/2016

**FDSS**

Service Sécurité

Fiche de données de sécurité simplifiée

Nom du produit : **Lessive de soude 30,5%**

Utilisation : Nettoyage Osmose inverse

Nature chimique : Hydroxyde de sodium

Base forte pH > 14



GHS05  
C - Corrosif

**PHRASES DE RISQUES :**

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**PHRASES DE SECURITE :**

P260 - Ne pas respirer les

poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**MANIPULATION**



B/P2



Caoutchouc Nitrile,



Le port de lentilles de contact est déconseillé, préférer les lunettes correctrices

**STOCKAGE**

Conserver dans un endroit ventilé, frais et obscur, à l'écart des agents oxydants et acides. Stocker sur rétention, en quantité limitée. Maintenir dans les bidons d'origine et fermés.

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient et le refermé avec son bouchon d'origine. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse. Appeler un médecin.



**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau au moins 20 min et consulter un spécialiste



**Ingestion :**

Rincer la bouche à l'eau, faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation:**

Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si besoin.

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :**

Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.

**Moyens d'extinctions :**

Extincteurs divers : eau pulvérisé, poudre chimique, mousse

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués et un Appareil Respiratoire Isolant. Empêcher le produit d'atteindre la rivière à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable, maerl) et condamner les regards d'eau pluviale avec les plaques d'obturation.



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**Lessive de soude 30,5%**

Mise à jour  
17/03/2016

**FDSS**

Service Sécurité

Fiche de données de sécurité simplifiée

Nom du produit : **RUBIA WORKS 1000  
15W-40**



Utilisation : Huile moteur

**PHRASES DE RISQUES :**

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni une préparation dangereuse.

**PHRASES DE SECURITE :**

Aucune

**MANIPULATION**



Caoutchouc,  
Caoutchouc nitrile

Si risque  
d'éclaboussure

Caoutchouc,  
Polyéthylène

Utiliser dans une zone bien ventilée

**STOCKAGE**

Conserver à l'écart des aliments et boissons et dans le conteneur d'origine. Maintenir les bidons hermétiquement fermés et sur un bac de rétention.

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés et laver abondamment à l'eau.

**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Ingestion :**

Rincer la bouche. Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation:**

Amener à l'air libre. Consulter un médecin.

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :**

Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.

**Moyens d'extinctions :**

Extincteurs divers : eau pulvérisée, poudre, CO2.

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués et assurer une ventilation adaptée ou porter un Appareil Respiratoire Isolant. Ne pas marcher sur le produit déversé (surface extrêmement glissante). Empêcher le produit de se répandre à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable, maerl).



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**RUBIA WORKS 1000 15W-40**



# FDSS

Fiche de données de sécurité simplifiée

# Shell Rimula R5

**Utilisation :** Huile de moteur.

**Nature chimique :** Huile minérale hautement raffinée et additifs.

**Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.**

**MENTION DE DANGERS :**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**CONSEILS DE PRUDENCE :**

Néant

**MANIPULATION**



Nitrile/PVC



En cas de projections

**STOCKAGE**

Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau.  
Réaction dangereuse avec les agents oxydants forts. (herbicides ...).

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux :**

Laver les yeux avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin

**Ingestion :**

En général, aucun traitement n'est nécessaire, sauf en cas d'ingestion en quantité importante. Dans tous les cas, consulter un médecin.

**Inhalation :**

Aucun traitement n'est nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.  
Si l'on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple) transporter d'urgence en milieu hospitalier

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :**

Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.

**Moyens d'extinctions :**

Mousse, eau pulvérisée ou en brouillard. Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés uniquement pour les incendies de faible ampleur.

Ne pas utiliser d'eau en jet

**FUITE**

Prudence en cas de déversement. La substance rend les surfaces glissantes. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher tout écoulement ou infiltration dans les égouts, caniveaux ou rivières en utilisant du sable ou de la terre ou d'autres barrières appropriées.  
Si risque d'inhalation de vapeurs porter un ARI



**APPEL D'URGENCE : Tél. 112 ou 18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

Mis à jour le 10/01/19



Mise à jour  
29/02/2016

**FDSS**

Service Sécurité

Fiche de données de sécurité simplifiée

Nom du produit : **SUPERSOL N**

Utilisation : Détergeant bacs déchets

Nature chimique : Mélanges de substances corrosives,  
irritantes, nocives

Base forte



GHS05  
C - Corrosif

**PHRASES DE RISQUES :**

R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R 35 Provoque de graves brûlures.  
R 41 Risque de lésions oculaires graves.  
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

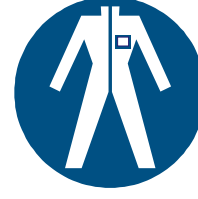
**PHRASES DE SECURITE :**

P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P264 Se laver soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**MANIPULATION**



En Caoutchouc Butyle,  
PVC, Latex naturel  
ou Caoutchouc Nitrile



Le port de lentilles de contact est déconseillé, préférer les lunettes correctrices

**STOCKAGE**

Conserver à l'écart des acides fort (ex : DECACIM), des combustibles.  
Stocker sur rétention, en quantité limitée. Maintenir les bidons fermés.

**ELIMINATION**

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.  
Remettre à un éliminateur agréé.

**EN CAS**

**CONDUITE A TENIR**

**ACCIDENT**

**Contact avec la peau :**

Retirer les vêtements souillés et laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.



**Contact avec les yeux :**

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau au moins 20 min et consulter un spécialiste



**Ingestion :**

Ne pas faire boire. Ne pas faire vomir. Transférer immédiatement en milieu hospitalier.

**Inhalation:**

Amener à l'air libre. Consulter d'urgence un médecin.

**INCENDIE**

**Dangers spécifiques :**

Emission de gaz inflammable possible, de monoxyde et de dioxyde de carbone. Ne pas s'exposer aux fumées. Appeler les secours.

**Moyens d'extinctions :**

Extincteurs divers : eau pulvérisé, poudre, CO2.

**FUITE**

Porter les vêtements de protection indiqués et un Appareil Respiratoire Isolant. Empêcher le produit d'atteindre la rivière à l'aide d'absorbants non combustible (ex : terre, sable, maerl) et condamner les regards d'eau pluviale avec les plaques d'obturation.



**APPEL D'URGENCE : Tél. (0)18**

Avoir cette fiche sous les yeux lors de l'appel des secours

**Détergeant : SUPERSOL-N**

## Azote (liquide réfrigéré)

089BAS

2.2 : Gaz non  
inflammables, non  
toxiques**Attention****SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : Azote (liquide réfrigéré)  
N° FDS : 089BAS  
Description chimique : Azote liquide réfrigéré  
No CAS : 7727-37-9  
No CE : 231-783-9  
No Index : ---  
N° d'enregistrement : Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.  
Formule chimique : N2

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations pertinentes identifiées : Industriel et professionnel. Faire une analyse des risques avant utilisation.  
Utiliser dans la fabrication de composants électroniques ou photovoltaïques.  
Gaz de test ou d'étalonnage. Purge. Utilisation en laboratoire.  
Gaz de protection pour procédés de soudage.  
Gaz de purge, de dilution, d'inertage.  
Contacter le fournisseur pour plus d'information sur l'utilisation.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Identification de la société : AZOTE SERVICES  
Les Landes vertes  
44840 LES SORINIERES FRANCE  
tel: 0820 825 228

Adresse e-mail (personne compétente) : contact@azote-services.fr

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +33 1 45 42 59 59 (ORFILA)

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classe de Risques et Code de catégorie - Règlement CE 1272/2008 (CLP)

• Dangers physiques : Gaz sous pression - Gaz liquides réfrigérés - Attention - (CLP : Press. Gas Ref. Liq.) - H281

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Règlement d'Étiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogrammes de danger



**Azote (liquide réfrigéré)**
**089BAS**
**SECTION 2. Identification des dangers (suite)**

- Code de pictogrammes de danger : GHS04
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
- Conseils de prudence
  - Prévention : P282 - Porter des gants isolants contre le froid/un équipement de protection du visage/ des yeux.
  - Intervention : P336+P315 - Dégeler les parties gelées avec de l'eau tiède. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
  - Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**2.3. Autres dangers**

: Asphyxiant à forte concentration.

**SECTION 3. Composition/informations sur les composants**
**3.1. Substance / 3.2. Mélanges**

Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS No CE No Index No. Enregistrement	Classification(DSD)	Classification(CLP)
Azote liquide réfrigéré	: 100 %	7727-37-9 231-783-9 ----- * 1	Non classé (DSD)	Press. Gas Ref. Liq. (H281)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

\* 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement.

\* 2: Date limite d'enregistrement non dépassée.

\* 3: Enregistrement non requis : Substance produite ou importée &lt; 1 T / an.

Voir le texte complet des Phrases-R à la section 16. Voir à la section 16 le texte complet des mentions-H.

**SECTION 4. Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.
- Contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement stérile. Obtenir une assistance médicale.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

: Peut causer l'asphyxie à concentration élevée. Les symptômes peuvent être une perte de connaissance ou de motricité. La victime peut ne pas être consciente de l'asphyxie.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

: Aucun(e).

**Azote (liquide réfrigéré)**
**089BAS**
**SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie**
**5.1. Moyens d'extinction**

- Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.
- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Risques spécifiques : L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.
- Produits de combustion dangereux : Aucun(e).

**5.3. Conseils aux pompiers**

- Méthodes spécifiques : Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque. Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence . Si possible, arrêter le débit gazeux. En cas de fuite ne pas arroser d'eau le récipient. Arroser l'espace environnant (depuis un endroit protégé) pour contenir le feu. Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.
- Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI). Vêtement d protection et équipement de respiration autonome pour les pompiers. Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage. Norme EN 469: vêtements de protection pour pompiers. Norme EN 659: Gants de protection pour pompiers.

**SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**
**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- : Essayer d'arrêter la fuite.
- Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.
- Évacuer la zone.
- Utiliser un vêtement de protection.
- Assurer une ventilation d'air appropriée.
- Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
- Agir selon le plan d'urgence local.
- Se maintenir en amont du vent.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

- : Essayer d'arrêter la fuite.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

- : Des renversements de liquide peuvent causer la fragilisation des matériaux de la structure. Ventiler la zone.

**6.4. Référence à d'autres sections**

- : Voir aussi les sections 8 et 13.

**Azote (liquide réfrigéré)**
**089BAS**
**SECTION 7. Manipulation et stockage**
**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Sécurité lors de l'utilisation du produit** : Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.

La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour les fuites, avant utilisation.

Envisager des moyens de diminuer la pression dans les installations de gaz.

Ne pas respirer le gaz.

Eviter de mettre à l'air le produit.

**Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz**

: Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

: Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes . Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite. Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion. Tenir à l'écart des matières combustibles.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

: Aucun(e).

**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**

**DNEL: niveau dérivé sans effet ( travailleurs)**

: Aucune donnée disponible.

**PNEC:concentration prévisible sans effet**

: Aucune donnée disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

: Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.

Des détecteurs d'oxygène doivent être utilisés lorsque des gaz asphyxiants peuvent être relâchés.

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

**Azote (liquide réfrigéré)**
**089BAS**
**SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle (suite)**

- 8.2.2. Équipements de protection individuelle** : Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO recommandées.  
 Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:  
 Protéger les yeux, le visage et la peau des éclaboussures de liquide.
- **protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité étanches et un écran facial lors des opérations de transvasement ou de déconnexion des lignes de transfert.  
 Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales.  
 Norme EN 166 - Protection individuelle de l'oeil.
  - **Protection de la peau**
    - **Protection des mains** : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.  
 Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.
    - **Divers** : Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.  
 Norme EN ISO 20345: Equipements de Protection Individuelle - chaussures de sécurité.
  - **Protection respiratoire** : Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.  
 Norme EN 137 - Appareil autonome d' air comprimé en circuit ouvert avec un masque complet du visage.
  - **Risques thermiques** : Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.  
 Porter des gants isolant du froid lors d'opérations de transvasement ou de déconnexion de lignes de transfert.
- 8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante** : Aucune n'est nécessaire.

**SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect**
- État physique à 20°C / 101.3kPa** : Gaz.
- Couleur** : Liquide incolore.
- Odeur** : Non détectable à l'odeur.
- Seuil olfactif** : La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de surexposition.
- Valeur du pH** : Non applicable.
- Masse molaire [g/mol]** : 28
- Point de fusion [°C]** : -210
- Point d'ébullition [°C]** : -196
- Température critique [°C]** : -147
- Point d'éclair [°C]** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
- Vitesse d'évaporation (éther=1)** : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.
- Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]** : Non-inflammable.
- Pression de vapeur [20°C]** : Non applicable.
- Densité relative, gaz (air=1)** : 0,97
- Densité relative, liquide (eau=1)** : 0,8
- Solubilité dans l'eau [mg/l]** : 20
- Coefficient de partition de n-octanol dans l'eau [log Kow]** : Non applicable aux gaz non organiques.
- Température d'auto inflammation [°C]** : Non applicable.
- Viscosité à 20°C [mPa.s]** : Non applicable.
- Propriétés explosives** : Non applicable.

## Azote (liquide réfrigéré)

089BAS

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques (suite)

Propriétés comburantes : Aucun(e).

**9.2. Autres informations**

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en particulier dans les points bas et les sous-sols.

## SECTION 10. Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité**

: Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

**10.2. Stabilité chimique**

: Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

: Aucun(e).

**10.4. Conditions à éviter**

: Aucune dans les condition d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

**10.5. Matières incompatibles**: Aucun(e).  
Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.**10.6. Produits de décomposition dangereux**

: Aucun(e).

## SECTION 11. Informations toxicologiques

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Ce produit n'a pas d'effet toxicologique connu.

Corrosion cutanée / irritation cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pas d'effet connu avec ce produit.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Cancérogénicité : Pas d'effet connu avec ce produit.

Mutagénicité des cellules : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité pour la reproduction : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Pas d'effet connu avec ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée : Pas d'effet connu avec ce produit.

Danger par inhalation : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

## SECTION 12. Informations écologiques

**12.1. Toxicité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.



**Azote (liquide réfrigéré)**
**089BAS**
**SECTION 12. Informations écologiques (suite)**
**12.4. Mobilité dans le sol**

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

: Pas classifié comme PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

: Peut causer des dégâts à la végétation par le gel.

Effet sur la couche d'ozone : Aucun(e).

Effet sur le réchauffement global : Aucun(e).

**SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

 : Peut être mis à l'atmosphère dans un endroit bien aéré.  
 Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.  
 Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 "Disposal of gases", téléchargeable sur <http://www.eiga.org>.  
 Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques.

Liste des déchets dangereux : 16 05 05: Gaz en récipients sous pression autres que ceux mentionnés en 16 05 04.

**13.2. Informations complémentaires**

: Aucun(e).

**SECTION 14. Informations relatives au transport**
**14.1. Numéro ONU**

Numéro ONU : 1977

Étiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Transport par route/rail (ADR/RID) : AZOTE LIQUIDE RÉFRIGÉRÉ

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID

Transport par mer (IMDG) : NITROGEN, REFRIGERATED LIQUID

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 2

Code de classification : 3 A

I.D. n° : 22

Restriction de passage en tunnels : C/E : Passage interdit dans les tunnels de catégorie C et D lorsque les marchandises sont transportées en citerne; Passage interdit dans les tunnels de catégorie E.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2



**Azote (liquide réfrigéré)**
**089BAS**
**SECTION 14. Informations relatives au transport (suite)**

Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C

Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-V

**14.4. Groupe d'emballage**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non applicable.

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non applicable.

Transport par mer (IMDG) : Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).

Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P203

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : Autorisé

Instruction d'emballage - Avion passager et cargo : 202

Avion cargo seulement : Autorisé

Instruction d'emballage - Avion cargo seulement : 202

Transport par mer (IMDG) : P203

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet de la bouteille est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

**SECTION 15. Informations réglementaires**
**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Législation UE**

Restrictions d'utilisation : Aucun(e).

 Réglementation Seveso 2012/18/UE : Consulter sur le site de l'INERIS (<http://www.ineris.fr/aida>) le guide technique: "application de la classification des substances et mélanges dangereuses à la nomenclature des installations classées" Non couvert.

**Législation nationale**

Réglementation nationale : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

**Azote (liquide réfrigéré)**
**089BAS**
**SECTION 15. Informations réglementaires (suite)**
**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

: Une évaluation du risque chimique (CSA) ne nécessite pas d'être faite pour ce produit.

**SECTION 16. Autres informations**

- Indication de changements** : Fiche de données de sécurité revue selon le règlement de la commission (EU) 453/2010.
- Conseils relatifs à la formation** : Les risques d'asphyxie sont souvent sous-estimés et doivent être soulignés pendant la formation des opérateurs.
- Autres données** : La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément à la législation de l'Union Européenne applicable.
- Liste du texte complet des Mentions de dangers H en section 3** : H281 - Contient un gaz réfrigéré; peut causer des brûlures ou blessures cryogéniques.
- DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ** : Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation. Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites .

**Fin du document**

# DETARTRIX

PUISSANT DÉTARTRANT, NETTOYANT, DÉSINCRUSTANT, DÉSODORISANT  
(EX SANIGEL)



MÉCANIQUE



ALIMENTAIRE



ESPACE SANTÉ  
BIEN-ÊTRE



Contrôle ECOCERT SA F-32600

## AVANTAGES

- **Élimine les traces de calcaire, savon, moisissures** dans les sanitaires, robinetterie, éviers, surfaces etc...
- **Formule en gel** : excellente **adhérence** sur surface verticale.
- **Non agressif sur les joints, caoutchoucs et plastiques.**
- Par son **action polyvalente**, attaque le tartre et laisse les parois **nettes et propres.**
- **Protège** et fait **briller.**
- **Redonne rapidement propreté et netteté** aux surfaces même fortement entartrées ou encrassées (savon plus tartre).
- **Désodorise** les surfaces.
- Conforme à notre **référentiel atomVert**, visant à **préserver** au maximum **l'homme** et **l'environnement.**
- Produit utilisable en **Agriculture Biologique** conformément aux règlements (CE) n°834/2007 de l'agriculture biologique, produits de nettoyage et désinfection en industries agroalimentaires et transformation.

## UTILISATION

- **Détartrant, nettoyant, désincrustant et désodorisant** des surfaces, salles de bains, sanitaires, cuisines, etc...

## MODE D'EMPLOI

- S'utilise, selon l'efficacité recherchée et le degré d'entartrage, de pur à dilué jusqu'à 10 % dans de l'eau.
- Appliquer sur les surfaces.
- Laisser agir 15 minutes puis rincer à l'eau froide.

## CARACTERISTIQUES

- Aspect : Gel
- Couleur : Bleu
- Odeur : Eucalyptus
- pH : 1 - Acide
- Ne jamais mélanger avec des alcalins, des produits chlorés.
- Conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (rinçage obligatoire si contact alimentaire).

## SECURITE

- Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
- Pour toute information complémentaire, et avant toute utilisation, se référer à la fiche de données de sécurité.
- Ne craint pas le gel : réversible.

USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL Nota : les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées par notre laboratoire à titre d'information. Elles ne sauraient toutefois engager notre responsabilité quant aux dommages et aux dégâts résultant d'une mauvaise utilisation du produit. La FDS (ou l'attestation cosmétique) de ce produit est disponible gratuitement sur notre site internet.

Photos non contractuelles 04-05-2021

MADE IN FRANCE

**Siège social** CS 10039 - 42001 Saint-Etienne - France  
Tél : +33 4 77 49 46 70 - Fax : +33 4 77 49 76 71  
**Usine** Route de Cahors - 46100 Cambes - France  
Tél : +33 5 65 40 02 96 - Fax : +33 5 65 40 07 48

[www.ceetal.com](http://www.ceetal.com)



**Le Certiphyto**

Agrément N°RH00584  
pour les activités de vente  
Professionnel et Grand Public  
de produits phytopharmaceutiques

